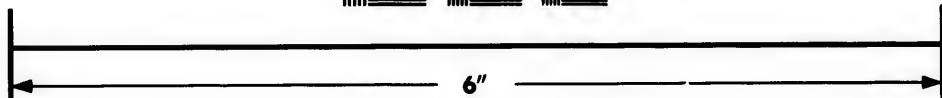
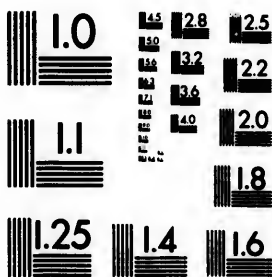


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36
40

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

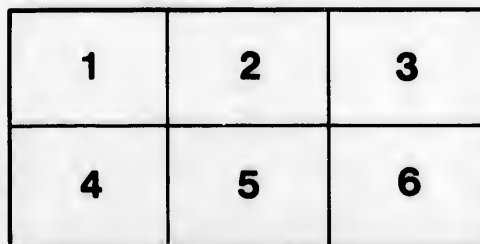
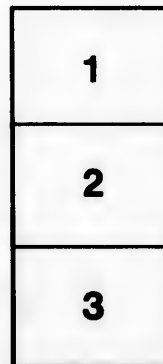
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
image

errata
to

pelure,
on à



491548

I.—*Claude-Charles Le Roy de la Potherie*,¹

Par M. J.-EDMOND ROY.

(Lu le 23 juin 1897.)

“ Il y a plus à faire, disait Montaigne, en parlant des commentateurs de son temps, à interpréter les interpréteurs qu'à interpréter les choses ; et plus de livres sur les livres que sur les autres sujets : nous ne faisons que nous *entregloser*. Tout fourmille de commentaires, d'auteurs il en est grande cherté.”

Je ne sais pourquoi ces lignes du grand moraliste me reviennent à la mémoire au moment où je commence à écrire cette étude biographique et bibliographique sur Claude-Charles Le Roy de la Potherie.

Tous ceux qui s'occupent des temps anciens du Canada connaissent l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*, par M. de Bacqueville de la Potherie. Y en a-t-il beaucoup qui sachent quelque chose sur la vie de cet auteur ?

Pourtant, n'est-ce pas un des principaux éléments de la science historique que de s'assurer tout d'abord de la valeur des sources où l'on puise ? Et si la vie de l'auteur nous est inconnue, si l'on ignore sa naissance, le milieu où il s'est agité, les idées qui l'ont guidé, quel critérium aurons-nous pour nous assurer de la justesse de ses jugements ? L'historien emmagasine des faits pour la postérité. Cette postérité sent le besoin de savoir si l'auteur qu'elle consulte a été témoin oculaire ou auriculaire, ou s'il ne fait seulement que rapporter les dires des écrivains qui l'ont précédé.

Que l'on ouvre dix livres où sont relatés les mêmes événements. On trouvera souvent dix versions différentes, des dates qui ne concordent pas, des détails disparates, qui masquent la vérité que l'on cherche.

C'est pourquoi de nos jours, comme du temps de Montaigne, il y a plus de livres sur les livres que sur les autres sujets. “ Tout fourmille de commentaires, d'auteurs il en est grande cherté.”

La Potherie, qui est un des plus anciens historiens du Canada, est aussi un de ceux qui est le plus souvent cité. Il importe donc de connaître ce qu'il vaut et ce qu'il fut, et c'est le but de cette étude.

I

Les encyclopédistes et ceux qui ont traité de la biographie canadienne sont très-sobres de renseignements sur la Potherie, et ce qu'ils donnent est erroné.

¹ J'adopte l'épellation *la Potherie* pour suivre la coutume, mais le sujet de l'étude signale le plus souvent *la Peterie*.



Larousse publie ces quelques lignes :

"Bacqueville de la Potherie, historien né à la Guadeloupe, fut nommé en 1697 commissaire royal, et remplit ensuite les fonctions de sous-gouverneur de la Guadeloupe. Il a écrit une *Histoire de l'Amérique septentrionale*, qui a été publiée à Paris en 1772."

La Potherie ne fut jamais sous-gouverneur de la Guadeloupe et son livre n'a pas été publié à Paris en 1772.

M. Bibaud, dans son *Panthéon canadien* (p. 227), dit :

"Potherie (Leneuf, Bacqueville et Le Roy de la) tous trois seigneurs en Canada.

"Jacques Leneuf de la Potherie, gouverneur des Trois-Rivières et lieutenant de M. de Mézy, fut commandant général du pays à sa mort, jusques à l'arrivée du marquis de Tracy et de M. de Courcelle, et eut de grandes difficultés avec le Conseil supérieur, qui voulut ne le regarder que comme commandant des troupes et non comme gouverneur *ad interim*.

"Bacqueville de la Potherie, né aux Antilles, est bien connu comme historien de la Nouvelle-France.

"Le Roy de la Potherie, commissaire-ordonnateur à Montréal, se distingua comme administrateur par deux mémoires au ministre de la marine au sujet du gouvernement et de l'industrie."

Tout cela est confusion et erreur.

M. de la Potherie, que le gouverneur de Mézy, atteint d'une maladie mortelle, nommait son lieutenant au gouvernement de la Nouvelle-France, le 27 avril 1665¹, n'appartenait point à la famille de l'historien.

Bacqueville de la Potherie et Le Roy de la Potherie, dont M. Bibaud fait deux personnages différents, ne sont qu'un seul et même individu qui ne fut jamais seigneur au Canada, et c'est celui dont j'écris maintenant la biographie.²

Charlevoix, dans sa *Liste des Auteurs*³ et Faribault, dans son *Catalogue d'Ouvrages sur l'Histoire de l'Amérique*, ne donnent aucun renseignements biographiques sur la Potherie.

Le P. Labat,⁴ dans un voyage qu'il fit à la Guadeloupe en 1696, raconte qu'il visita au Gros-Morne, à la pointe septentrionale de cette île, une habitation considérable qui appartenait à un gentilhomme nommé le Roy de la Potherie, qui se disait parent d'un des ministres du roi de France⁵ et qui n'en était pas pour cela plus à son aise. "Les fréquentes descentes

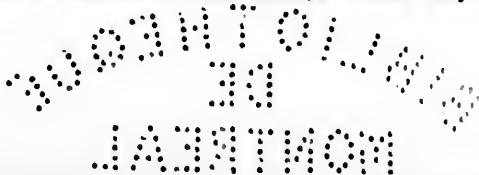
¹ *Reg. Ins. Cons. sup.* vol. I, p. 12.

² Dans son *Dictionnaire historique* (p. 265), M. Bibaud répète la même erreur en disant que l'historien la Potherie fut lieutenant de M. de Mézy et seigneur canadien et qu'il eut des démêlés avec le Conseil supérieur, ayant succédé à M. de Mézy *ad interim* à sa mort.

³ Vol. VI, p. 314.

⁴ *Voyages du P. Labat aux Iles de l'Amérique*, t. I, p. 133.

⁵ La femme de Phélippeaux, comte de Pontchartrain, était une Le Roy.



des Anglais dans ce quartier-là, dit-il, où ils ont pillé deux ou trois fois ses nègres et ses meubles, l'ont obligé de l'abandonner et de se retirer au bourg de la Basse-Terre. Je vis sa maison, sa sucrerie et son moulin qui étaient encore sur pied, mais les poux de bois travaillaient de toutes leurs forces à les mettre par terre. Il y a un bon mouillage devant cette habitation, qui est à couvert des vents de la bande du nord par le Gros-Morne, de ceux de la bande de l'est par les hautes montagnes qui partagent l'île, et de ceux du sud par les mornes de Feri."

"M. le Roy de la Potherie, raconte encore le P. Labat¹, avnit eu autrefois du bien considérablement, mais il avait eu le malheur de le perdre en jouant avec des gens qui en savaient plus que lui. Il était venu aux îles pour rétablir ses affaires, et il y aurait réussi, puisqu'il avait trouvé le moyen de faire une sucrerie à côté de Gros-Morne, si le jeu, la dépense et les Anglais n'avaient tellement achevé de le ruiner, qu'il subsistait avec beaucoup de peine longtemps avant de mourir."

Ce planteur ruiné, ce décafé, dont parle le P. Labat, s'appelait de son vrai nom Charles-Auguste Le Roy. Il était chevalier et seigneur de la Potherie et de Cossart. Il avait épousé dame Catherine-Françoise du Signet de Monville. C'est de ce mariage que naquit à la Guadeloupe, vers 1668. Claude-Charles Le Roy de la Potherie, le sujet de cette étude.²

Les détails sur l'enfance de la Potherie manquent totalement. Il dut cependant recevoir une bonne instruction, parce que ses écrits abondent de citations d'auteurs classiques.

La Potherie était allié aux Pontchartrain par les femmes, et le jeune créole, dont le père était ruiné, dut compter naturellement sur l'appui de cette famille. Il entra donc dans l'administration, et, en 1689, on le trouve à Roscoff, port de Bretagne, en France, où il exerce l'emploi de commissaire de la marine. Le célèbre corsaire Jean Doublet qui fit escale en cet endroit, en 1689, raconte qu'il y fut très bien reçu par M. Le Roy de la Potherie.³ De son côté, M. Bréard, qui a publié le *Journal de Doublet* dit que la Potherie fut nommé écrivain principal de la marine à Roscoff, le 20 juillet 1694, puis transféré à Port-Louis, en 1696.⁴

Au mois de mars 1697, la Potherie recevait du roi l'ordre de s'embarquer à la Rochelle comme commissaire à bord de l'escadre qui, sous les ordres de d'Iberville, devait aller chasser les Anglais de la baie d'Hudson.⁵

¹ T. II, p. 305.

² Cette date est approximative. Le P. Labat qui rencontra la Potherie en 1703, lui donne l'âge de trente-cinq ans, et c'est sur cette donnée que je m'appuie. (*Loc. cit.*, p. 395.) Le P. Labat dit encore "qu'il était un gentilhomme européen ou créole et qu'il ne savait pas trop bien où il était né". Mais la Potherie prend lui-même la peine de nous dire sur le titre de ses ouvrages qu'il était né à la Guadeloupe, et il parle toujours de cette île comme de sa chère patrie.

³ *Journal de Jean Doublet, corsaire*, publié par M. Bréard en 1883, p. 143.

⁴ *Loc. cit.*, en note.

⁵ *Hist. Am. sept.*, t. I, p. 2.

C'est de cette date que la Potherie touche à l'histoire du Canada. Il avait alors vingt-neuf ans.

La flotte, composée de cinq vaisseaux, *le Pélican*, *le Palmier*, *le Weespt*, *le Profond* et *le Violent*, partit de la Rochelle, le 8 avril 1697. M. de Sérigny, monté sur *le Palmier*, commandait l'expédition, en l'absence de son frère d'Iberville, capitaine de frégate, que l'on devait prendre à Plaisance. L'enseigne de vaisseau Chatrier commandait le *Weespt*, et Bigot, *le Violent*. La Potherie était à bord du *Pélican*.

Le 18 mai, après une traversée des plus orageuses pendant laquelle la plupart des vaisseaux furent désemparés, on arrivait en rade de Plaisance. D'Iberville y était déjà rendu. Pour se faire la main à l'expédition qu'il préparait, il avait passé l'hiver à ravager les établissements anglais de Terre-Neuve. A la tête de 124 Canadiens, il était parti de Plaisance le jour de la Toussaint 1696, marchant sur les neiges, les pieds chaussés de raquettes, à travers bois et rivières, et le 30 décembre, Saint-Jean lui ouvrait ses portes. Le long de son chemin, d'Iberville s'était emparé de tous les postes de pêcheurs. Il revint à Plaisance chargé de butin. Pendant cette expédition on avait fait 700 prisonniers et tué 200 hommes à l'ennemi. Les Français ne comptaient que 1 mort et 2 blessés. Dans l'espace de trois mois, la colonie anglaise de Terre-Neuve avait été complètement détruite, à l'exception de quelques petits postes isolés. La population de ces établissements comptait alors 2,163 habitants, qui fabriquaient, par an, 188,800 quintaux de morues, soit une valeur commerciale de dix-sept millions de livres.

La Potherie, pour la première fois en contact avec des Canadiens, ne peut chanter assez leur bravoure et leur dévouement. Ils ne respirent que la gloire, dit-il.¹

¹ L'expédition que fit d'Iberville à Terre-Neuve en 1696-97 est racontée au long dans le chapitre deuxième du premier volume de l'histoire de la Potherie.

Ce récit peut être contrôlé par les pièces manuscrites qui suivent :

Archives de la marine. *Canada, Correspondance générale*, vol. XIV, c. II.

1696, 18 déc. Dupléta de la relation écrite à M^{re} de Pontchartrain sur la prise de Saint-Jean, p. 4.

1696, 24 sept. Plaisance. D'Iberville au Ministre. Rend compte de sa dernière expédition en Acadie et ailleurs, p. 238.

1696, 26 oct. Le même au même. Compte rendu de son expédition de Terre-Neuve. *Loc. cit.*, vol. XV, p. 250.

1697, 5 juillet. Plaisance. D'Iberville au Ministre. Rend compte de ses dernières opérations, p. 169. *Amérique du Nord, Acadie, Correspondance générale*, vol. III, c. II.

Du 20 juin 1691 au 2 septembre 1697. Journal, par M. Beaudoin, missionnaire, du voyage qu'il a fait de France en Acadie et d'Acadie à Terre-Neuve. Expédition de d'Iberville à Terre-Neuve, p. 27.

Voir aussi aux archives de Plaisance la correspondance du gouverneur Brouillan.

A voir aussi dans le *Recueil des Voyages au Nord*, de Jean-Frédéric Bernard, Amsterdam, 1732, vol. III, p. 305, la *Relation du Détroit et de la Baie d'Hudson*, par Jérémie.

Jérémie accompagna d'Iberville dans son expédition à la baie d'Hudson en 1694. Parti de Québec, le 10 août 1694, il arriva au fort de Nelson le 24 septembre. Il assista

Le 8 juillet 1697, d'Iberville, à peine remis des fatigues de la rude campagne d'hiver qu'il venait de mener, prenait le commandement de l'escadre en rade de Plaisance et faisait voile vers les mystérieuses régions du nord. Le chef de l'expédition était monté à bord du *Pélican* et il avait avec lui le commissaire la Potherie. Ce dernier n'avait jamais vu le feu, mais il pouvait dire qu'il allait en recevoir le baptême sous les ordres d'un fier capitaine.

Après deux mois de navigation à travers les glaces et la brume, le 3 septembre la vigie du *Pélican* signalait le fort de Nelson dit Bourbon. D'Iberville fit mouiller à 3 lieues et demie de terre pour attendre le reste de l'escadre qui avait été retardé par des vents contraires. Le 5, à la pointe du jour, on aperçut trois vaisseaux sous le vent. Sur les 7 heures du matin, d'Iberville fit lever l'ancre et chassa sur eux. Ils ne répondirent point aux signaux de reconnaissance, et l'on vit bientôt que l'on avait affaire à trois vaisseaux anglais : le *Hampshire* de 56 canons, monté de 250 hommes d'équipage, le *Dering* de 36, et le *Hudsonbaye* de 32.

La partie n'était pas égale. Le *Pélican* était seul contre trois avec 150 combattants et 44 pièces montées.

D'Iberville accepte le combat quand même.

Il s'engage alors une de ces luttes homériques comme seul cet illustre marin savait les mener. Le *Pélican*, toutes voiles dehors, pousse droit sur le *Hampshire*, qui croyant qu'on veut l'aborder, laisse tomber sa grande voile et recule. D'Iberville se tourne alors vers le *Dering*, criblé sa voilure et ses cordages de mitraille et envoie le reste de sa bordée au *Hudsonbaye* qui venait au secours. Le *Hampshire* revient à la charge et pendant 3 heures et demie essaye en vain d'embosser le *Pélican* entre des récifs et ses deux autres vaisseaux. Les Français répondent au feu qui est dirigé sur eux. Leurs batteries sont pointées si à propos que chaque coup porte. Une dernière bordée déchire les flancs du *Hampshire*, qui descend dans les flots, ses voiles toutes hautes.

Ce fut la fin du combat.

Le *Hudsonbaye* amena son pavillon et le *Dering* prit la fuite.

à la prise du fort et y passa l'hiver avec d'Iberville. Ce dernier partit du fort Bourbon pour la France, le 20 juillet 1695, y laissant soixante-sept hommes sous le commandement de M. de la Forest, avec M. de Martigny, comme lieutenant. Jérémie demeura comme enseigne, interprète des langues et directeur du commerce. En septembre 1696, le fort capitule aux Anglais, Jérémie est fait prisonnier et conduit en Angleterre, où il demeure quatre mois. De là, il passe en France et s'embarque de nouveau en 1697 pour l'expédition dont forme partie la Potherie. Il demeure au fort Bourbon jusqu'en 1707 comme lieutenant et interprète. En 1708, il obtient un congé, se dirige sur la France et est de suite appelé à rallier son poste pour remplacer le commandant, M. Delisle. Jérémie fut gouverneur du fort Bourbon de 1709 à 1714, jusqu'au jour où il dut remettre son commandement aux Anglais, en conformité des stipulations du traité d'Utrecht.

Le P. de Charlevoix (*Liste des Auteurs*, p. 414), parlant de Jérémie, dit : " J'ai connu l'auteur, qui était un fort honnête homme et un habile voyageur. ...Sa relation est fort instructive, et judicieusement écrite."

On s'était approché de si près pendant la lutte que l'on se tirait de bord à bord à portée de pistolet. Pour sa part, la Potherie eut son justaucorps tout haché et son tapabord percé d'une balle. Quel plaisir s'il eût pu se montrer à M. de Pontchartrain avec une écharpe au bras !

Deux jours après cette glorieuse rencontre, *le Pélican* faisait naufrage au milieu d'une affreuse tempête. D'Iberville put cependant sauver presque tout son monde et gagner terre. Sur ces entrefaites, *le Palmier*, le *Weespt* et *le Profond* arrivèrent à l'embouchure de la rivière de Sainte-Thérèse. C'était la délivrance. Quelques jours après, le fort Nelson capitulait presque sans coup férir. A son départ de la Rochelle, la Potherie avait reçu ordre de M. Begon d'agir de concert avec d'Iberville dans les entreprises de terre. Lorsque le commandant du fort se rendit, il envoya un ministre écossais pour parlementer. La Potherie voulut servir d'interprète, mais il y perdit son latin avec le ministre qui pouvait à peine décliner *Musa*.

L'escadre appareilla le 24 septembre pour retourner en France. Le 8 novembre, elle était à Belle-Isle, où on dirigea sur l'hôpital de Port-Louis les malades de l'expédition. Le désarmement se fit à la Rochelle, et la Potherie prit le chemin de Versailles. "Grâces au Seigneur, écrivait-il alors, je sors du plus affreux pays du monde. Je ne crois pas que l'on m'y rattrape, moi surtout qui suis né sous la zone torride. Il est juste que chacun fusse son novice."

"*Hic labor extremus, longurum haec meta viarum.*"

II

Le premier mai 1698, la Potherie, était nommé contrôleur général de la marine et des fortifications au Canada.¹ Après neuf mois de séjour à la cour,² ce créole des pays torrides, parent d'un ministre en faveur, dut donc s'embarquer pour les régions du nord, pour y vivre au milieu des peuplades sauvages, dans l'exercice d'un modeste emploi.

C'est lui qui, vraisemblablement, apporta à Québec, dans l'été de 1698, la nouvelle de la conclusion du traité de paix de Ryswick.³

La charge que venait exercer la Potherie était nouvelle dans la colonie, et il semble qu'elle fut créée tout exprès pour lui. Ses devoirs consistaient à inspecter le service administratif des troupes de la marine stationnées dans le pays. Il avait encore pour mission de surveiller et de vérifier les opérations des officiers chargés des travaux du gouvernement, et la comptabilité de toutes sortes.

¹ *Journal de Doublet*, p. 143. Note de M. Bréard.

² *Hist. Am. sept.*, vol. I, lettre x.

³ Le 15 septembre 1698, le Conseil supérieur de Québec assistait en corps à la cathédrale au *Te Deum* qui fut chanté en actions de grâce pour la conclusion du traité de Ryswick.

L'intendant ne pouvait signer aucun contrat d'entreprise concernant le militaire, la marine ou la défense, sans qu'il fût assisté du contrôleur. C'est ainsi que lorsque, le 14 janvier 1700, l'intendant Champigny fait construire une allonge à la maison du fort à Québec, on voit le nom de la Potherie au pied du contrat.¹

Le nouveau contrôleur arriva à Québec pour être témoin de la mort du gouverneur Frontenac, le 28 novembre 1698. Il fut vivement impressionné de la douleur qui semblait peinte sur les figures. "Jamais, dit-il, père de la patrie n'a été plus regretté. L'état ecclésiastique l'honorait pour sa vertu et la noblesse l'estimait pour sa valeur. Le marchand le respectait pour son équité et le peuple l'aimait pour sa bonté."

La mort de Frontenac dut affecter d'autant plus la Potherie qu'il lui était quelque peu allié par la famille des Phélippeaux.²

C'est M. de Callières, gouverneur de Montréal, qui prit le commandement intérimaire de la colonie en attendant la nomination du successeur de Frontenac. Au printemps de 1699, il donna des ordres pour que toutes les troupes vissent camper à Montréal, pour en faire une revue générale. Les troupes, étant en bataille, il fit savoir qu'il voulait les voir défiler devant lui, et ordonna que les officiers le saluassent de la pique. Les officiers lui firent connaître que ce salut n'était dû qu'aux princes ou maréchaux de France, mais comme il insistait, il fallut bien se soumettre.

Cette querelle d'étiquette n'était au fond qu'un prétexte pour donner l'occasion aux deux factions qui se partageaient alors la colonie de se rallier des partisans. M. de Callières avait sa cour et M. de Vaudreuil, la sienne.

La Potherie se trouva très involontairement mêlé à ces chicanes oiseuses. Comme contrôleur de la marine, il fut naturellement obligé de se prononcer sur cette question de discipline. Il en prit bravement son parti et se rangea du côté des officiers.

Voici la lettre qu'il écrivait de Montréal le dernier jour de mai 1699 conjointement avec M. de Vaudreuil, commandant des troupes.³

"MONTRÉAL, ce dernier mai 1699.

"Monseigneur,

"Les troupes étant au champ de bataille toutes prêtes à être passées en revue par MM. de La Touche et Le Roy de la Potherie, commissaire et contrôleur de la marine et moi avons été surpris que M. de Callières voulait

¹ Etude Rageot. Ce contrat fut donné à l'architecte de la Jone. Cette allonge devait avoir 21½ pieds de long entre le bâtiment neuf et l'ancienne cuisine, et être construite sur un vieux bâtiment que l'on démolissait. La façade était en pierre de Beauport. L'entrepreneur pouvait aussi prendre la pierre entre le jardin et la plate-forme. Les démolitions devaient être mises dans la cour du fort.

² La mère de Frontenac était une Phélippeaux, nièce et fille de deux secrétaires d'Etat.

³ Ce document inédit est tiré des archives coloniales de France. *Canada, Correspondance générale*, vol. XVII, p. 110.

exiger à cette occasion un honneur qui n'est dû qu'à un maréchal de France malgré les ordonnances de S. M.

" Nous de Vaudreuil lui avons montré l'article de l'ordonnance de la marine, page 62, titre II, au sujet des honneurs qui sont dûs aux officiers généraux de la marine, comme il est porté à l'art. 2 en ces termes :— " Il sera fait pour le lieutenant général commandant d'un port un simple " appel de deux ou trois coups de baguette, et les soldats prendront pareil-
" lement les armes ".

" Comme nous n'avons pas trouvé dans les ordonnances qu'il lui soit dû d'autres honneurs que ceux que S. M. nous prescrit de rendre, et voulant exiger de nous, officiers de la marine, que l'on battît aux champs pour lui, et qu'il fût salué comme un maréchal de France, nous avons prié en même temps M. de la Poterie en qualité de contrôleur de la marine qui doit entrer dans le fort et le faible des affaires du Canada de lire encore les livres des réglemens et ordonnances du Roy pour les gens de guerre, tome I, p. 122, art. IX, qui porte : " Quand ledit gouverneur et lieutenant " général passeront aux portes d'une place et devant les corps de garde établis " en icelle, les officiers et soldats prendront les armes et se mettront en haie " sans faire battre le tambour si ce n'est que led. gouverneur et lieutenant " général soit maréchal de France ".

" Sur ces deux réglemens nous lui avons représenté que si l'on avait souffert à M. le comte de Frontenac de tels honneurs, ils ne lui étaient pas dus.

" D'ailleurs, Monseigneur, si nous les lui avons accordés, nous savions qu'il avait l'honneur de vous appartenir, et nous croyons ne pouvoir trop lui en rendre.

" M. de la Poterie, en qualité de contrôleur de la marine et des fortifications du Canada, voulant nous conformer aux réglemens de S. M., principalement à l'Édit du Roy de 1691, portant création des charges de trésorier et contrôleurs généraux de la marine, galères et fortifications des places maritimes, qui porte ces paroles : " Qu'ensemble les provisions, com-
" missions et brevets qui seront, par nous accordés aux officiers de la marine, " galères et fortifications des places maritimes seront contrôlées", avons cru de notre devoir dans une pareille conjoncture, de connaître si effectivement M. de Callières n'avait pas quelque ordre particulier pour tels honneurs, nous l'avons supplié, en qualité de contrôleur de la marine, de vouloir nous communiquer ses provisions, parce que les troupes du Canada étant de la marine, il était juste du moins qu'on lui déférât tous les honneurs qui lui pourraient être dus dans cette occasion ; il nous a fait réponse que nous n'étions pas de la marine.

" Je demande, Monseigneur, si nous avons d'autre ministre que Votre Grandeur, si tous lesd. emplois que S. M. accorde ne viennent pas par votre canal et si nous pouvons nous adresser à d'autres qu'à vous. Pour moi, Monseigneur, je ne reconnais que Votre Grandeur. Ainsi quand

quelque officier ou celui même qui en sera le chef par accident sera honoré d'une provision particulière, j'espère que vous me ferez la grâce de me maintenir dans le droit que l'emploi que vous m'avez accordé me donne de les enregistrer à moins que nous puissions unanimement tous contribuer au bien du service, éviter les contestations qui peuvent y préjudicier.

“Cependant, Nous de Vaudreuil, avons prié M. de Callières de nous donner par écrit un ordre comme il voulait absolument qu'on lui rendit ces honneurs, et sur le premier qu'il nous a donné nous avons refusé le faire en voulant un pur et simple ; sur quoi il nous a obligés de lui donner un refus par écrit après lequel il nous a donné un second ordre. Nous y avons obéi et après la revue les troupes ont défilé devant lui et nous l'avons salué de la pique quoique nous eussions pu ne pas le faire étant resté dans son carrosse sans daigner mettre pied à terre.

“Nous sommes avec infiniment de respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, les très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs.

“Signé,

“VAUDREUIL,

“LE ROY DE LA POTERIE.”

“P.S. Nous soussignés, Commissaire Ordinaire de la Marine, et Lieutenant d'une Compagnie détachée de la Marine, faisant fonctions de Major des Troupes en Canada, certifions que nous étant trouvés dans la conversation qui s'est tenue entre MM. de Callières, de Vaudreuil et de la Poterie, avons entendu et été témoins du contenu en la présente lettre.

“A Montréal, ce dernier mai 1699.

“Signé: DE LA TOUCHE, D'ESGLY.”

Dans l'opinion des officiers, le concours de la Poterie, allié d'un ministre, devait sans doute être d'un grand poids. Ce dernier se laissa-t-il monter la tête par l'encens de la flatterie, ou voulut-il simplement appuyer la prétention de ses compagnons d'armes ? Le 2 juin 1699, il écrivait de nouveau au ministre une lettre particulière sur le même sujet. Chose assez curieuse, on retrouve dans cette lettre plusieurs des expressions dont s'était servi l'intendant Champigny dans une communication écrite quelques jours auparavant, le 26 mai. Voici ce qu'écrivait la Poterie pour son compte personnel :¹

“À MONTRÉAL, ce 2 juin 1699.

“Monseigneur,

“Il est bien fâcheux de se voir spectateur de discorde dans un pays éloigné de son Prince pendant que l'on agit de concert dans le cœur du Royaume.

“M. le Comte de Frontenac n'a pas été plus tôt mort que la zizanie s'est répandue dans ce pays. On a vu M. de Callières prendre tout à

¹ *Loc. cit.*, p. 112.

coup un empire si despotique qu'il semblait que M. l'Intendant même devait lui obéir aveuglement.

“ Vous aurez sans doute vu M. de Courtemanche apporter la nouvelle de la mort de M. de Frontenac de la part seule de M. de Callières. M. de Champigny qui l'avait envoyé exprès à Montréal pour lui en faire part, fut si surpris de ne lui avoir pas demandé les mesures qu'ils devaient prendre tous deux, que n'ayant reçu aucune de ses réponses fut contraint lui-même de vous dépêcher Vincelot un mois après pour vous rendre un compte de l'état des affaires. M. Callières le traita avec tant de mépris par une lettre, que l'on eût dit que ce n'était pas son affaire de vous donner avis de l'état d'un pays. Je ne sais pas si M. de Champigny vous en envoie une copie. C'est pourtant une chose à voir. M. de Callières se trouve donc si rempli de lui-même par l'honneur qu'il avait de maîtriser par intérim, qu'il prétendait que la provision dût être enregistrée en plein Conseil souverain, comme s'il eût été effectivement général. Ce fut encore un sujet de plaisanterie aux Conseillers auxquels il en envoyait seulement une copie, grande invective encore qu'il fit à M. de Champigny sur ce que cet hiver il avait fait mettre à couvert un buste du Roy que la neige avait miné avec la même force pour ainsi dire que ferait le vitriol, sans faire réflexion que Monsieur l'Intendant ayant lui-même fait présent de cet ornement à la ville, il voulait la conserver pendant la mauvaise saison pour l'exposer cet été dans un endroit plus auguste qui pût le mettre dorénavant à l'abri des injures du temps. Ce jour ici a-t-il encore voulu forcer qu'on lui rendit des honneurs, *honneurs* que nos lieutenants généraux n'oseraient afficher, se contentant seulement de les recevoir quand on les leur donne de bonne grâce, et lors qu'on ne leur accorde point ils se rendent justice à eux-mêmes puisque l'on observe en cela la loi du Prince.

“ Si M. de Callières était regardé comme le père de la Patrie l'amour et les délices des Nations, nos alliées, tel qu'a été M. de Frontenac, je me serais fait un plaisir d'engager M. de Vaudreuil de ne pas tout à fait s'arrêter à la lettre. On l'aurait prévenu. Nous eussions été ravis de trouver une occasion comme celle de notre revue, de lui marquer qu'en perdant le soutien et l'appui des gens de guerre, il nous demeurait encore une espèce de consolation dans l'affliction publique par les vœux que l'on pouvait offrir en faveur d'un homme qui pourrait mériter la grâce du Prince ; mais bien loin que l'on ait ici ces sentiments je vois que l'on ne fait pas beaucoup d'état de sa personne.

“ Persuadez-vous donc, Monseigneur, que M. de Callières ne veut point entendre parler du tout que lesdites troupes soient du corps de la marine. Il n'en a pas l'esprit et ne veut pas même goûter cette pensée, à peu près comme ces philosophes attachés à leur Aristote, ou à de vieux médecins entêtés à leurs premiers sentiments qu'ils ont tirés des anciens auteurs.

“ Je me trouve donc à la contestation qu'il a avec M. de Vaudreuil sur le fait des honneurs qu'il a voulu exiger comme nous vous le mandons plus amplement. Je me trouve comme dans un équilibre. Je vois d'un côté des réglemens de terre et de mer qui le défendent, et de l'autre, moi qui crois qu'il est bien fondé d'ailleurs, il me fait refus de me communiquer sa commission. Ils sont une heure et demie à se débattre, à écrire papier sur papier à cinquante pas du champ de bataille. Au bout du compte obéissance vaut mieux que sacrifice. Nous n'aimons pas de même l'esprit de dissension. On le repuit cependant de cette fumée qu'on lui donne après notre revue dans son carrosse qu'il reçut d'un flegme et d'une tranquillité aussi particulière que si c'eût été quelque divinité de ce nouveau monde. Pour moi, je crois être en droit de demander à tous les Officiers leurs brevets, commissions ou provisions. Quand je suis arrivé en Canada j'ai reconnu les états-majors des Gouvernemens de Québec, Trois Rivières et Montréal. Comme je n'ai point vu qu'il y eût Lieutenant de Roy de Province, comme est le Chevalier de Guitaud à nos isles, j'ai bien jugé que la Cour avait pourvu quelqu'un par intérim au défaut de M. de Frontenac. Je ne suis pas obligé de deviner qui c'est, parce que je sais qu'un Lieutenant de Roy de Québec commande naturellement dans sa place quand il n'y a point de Gouverneur. Le Gouverneur des Trois Rivières est maître chez lui; M. de Callières l'est aussi à Montréal: ils sont tous trois indépendants les uns des autres, mais la Cour qui est sage et judicieuse remédie aux inconvénients qui peuvent arriver au sujet de ces indépendances par les commissions qu'elle accorde à un homme pour être au dessus d'eux. Je dois donc savoir qui est celui là, parce que les mouvemens de guerre qu'il peut faire faire aux troupes, les dépenses extraordinaires, les présents pour les sauvages qui peuvent venir faire des alliances avec nous, les nouvelles fortifications, toutes ces choses, dis-je, passent à la fin de l'année sur des états, et on me les fera signer aveuglément au départ de nos vaisseaux sans que je sache qui a le pouvoir de faire tout cela, c'est l'éclaircissement que je vous supplie très humblement de me donner. Il en est de même de M. de Vaudreuil comme de M. de Callières: aujourd'hui pour demain que celui-ci meure, naturellement le Marquis de Crisacy est maître de la place, cependant on dit que M. de Vaudreuil a une même commission que M. de Callières. Ne tiendra-t-il qu'à M. de Vaudreuil de me dire qu'il est commandant général, pour causer ensuite des troubles publics faute que l'on aie la communication de sa commission. M. de Callières trouve donc que c'est au dessous de lui d'en agir de la sorte. Cependant quand nos Capitaines de Vaisseaux deviennent chefs d'escadres, ils ne tiennent point leurs brevets ou commissions dans leur poche. Ce sont les contrôleurs généraux ou du moins les contrôleurs des ports de mer qui les enregistrent.

“ Tout ce que je prends la liberté de vous mander c'est que je me suis fait une loi de vous donner insensiblement une idée du fort et du faible

du Canada afin que, quand vous y trouverez de l'abus vous puissiez y remédier.

“ M. de la Touche et moi ne nous amusons point à la bagatelle. Nous savons que les ordres de la marine disent que l'on *portera l'ordre* tous les jours aux commissaires et aux contrôleurs, on ne veut pas le faire. Pourquoi ? c'est que l'on ne veut point entendre parler de la marine. Tous ces honneurs au reste ne sont que fumée, nous nous en consolons aisément. Vous voyez néanmoins, Monseigneur, que ces Messieurs exigent des honneurs qui ne leur sont même pas dûs. Je suis témoin depuis trois jours de tant d'ivrognerie en cette ville : ce ne sont que combats entre les sauvages qui se mangent le nez, les oreilles, le visage. Le peu de police qu'un Gouverneur fait observer dans tous les petits cabarets est cause de tous ces dérèglements.

“ Je suis avec infiniment de respect, Monseigneur, de Votre Grandeur,

“ Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

“ Signé : LE ROY DE LA POTERIE”.¹

Toutes ces correspondances allèrent mourir dans les casiers des ministères, et, au printemps de 1700, on apprit que M. de Callières avait été nommé Gouverneur général.

III

La Potherie, qui se trouvait dans la colonie au moment où se traitaient avec les nations sauvages les importantes négociations qui devaient se terminer par la paix générale de 1701, aurait bien voulu jouer un rôle dans ce mémorable événement. En sa qualité de contrôleur il se croyait justifiable d'être appelé dans les conseils du gouverneur, tout comme les autres officiers. Pourquoi des capitaines, des lieutenants, des missionnaires même, prenaient-ils le pas sur lui, chargé spécialement par le Ministre de contrôler la dépense et de reviser les comptes en dernier ressort ? Il se plaint de ce manquement avec assez d'amertume dans une lettre qu'il écrivait au Ministre dans l'été de 1700.²

Le Roy de la poterie

AUTOGRAPHE DE LE ROY DE LA POTHERIE (1700).

¹ Voir la lettre de l'intendant Champigny au Ministre, du 26 mai 1699.

² Archives coloniales de la Marine, vol. XVIII, p. 146. Cette lettre est inédite.

“ à QUÉBEC, le 11 août 1700.

“ Monseigneur,

“ Je vous suis trop dévoué pour souffrir que vous ne soyez pas informé le premier de la paix que font les Iroquois. Je mande à ma sœur qui est à Paris de vous présenter de ma part ou à Monseigneur le Chancelier une semblable lettre pour plus grande sûreté.

“ Les Iroquois sont venus à Montréal en ambassade le mois de juillet au nom de leurs nations pour demander la paix. Ces ambassadeurs viennent principalement de la part des Ounontagais et des Tsonnontouans qui se disent les pères des Cinq Nations. Voici en substance ce que portent huit colliers qu'ils ont présentés à M. de Callières au nombre de sept ambassadeurs.

“ Le premier pour essayer le sang de 58 Iroquois tués par les Miamis.

“ Le second pour renverser la chaudière de guerre et abattre la hache.

“ Le troisième pour planter l'arbre de paix et si haut qu'il soit vu de toutes les nations.

“ Le quatrième pour M. de Maricourt.

“ Le cinquième pour le père Bruyard.

“ Les sixième et septième pour Jonquaire.

“ Et le huitième pour le fils d'un de ces ambassadeurs esclave parmi nos Aïgonquins.

“ Il a été répondu par six colliers

“ 1° Qu'on leur enverrait les personnes qu'ils demandent.

“ 2° Qu'on demandait des otages.

“ 3° Qu'on voulait la paix avec tous nos alliés.

“ 4° Qu'on voulait des Députés des Quatre Nations.

“ 5° Qu'on leur donnait trente six jours pour répondre.

“ Il faut présentement, Monseigneur, vous expliquer tout ceci au plus long.

“ Les Iroquois toujours insatiables de sang humain et par conséquent ennemis irréconciliables de toutes les nations de ce vaste pays, avaient été en grand nombre il y a peu chez les Miameds auxquels ils firent à croire qu'ils venaient seulement pour chasser, mais ceux-ci connaissant bien que c'était un faux prétexte pour faire un coup sur eux les prévinrent et donnèrent sur eux dont ils en tuèrent un, prirent cinquante huit, et c'est le sujet du premier collier, ce qui a été cause que quand ces ambassadeurs ont voulu d'abord faire leur entrée chez M. de Callières qui demeure environ à quatre ou cinq cents pas de la Ville, Maricourt et Jonquaire étant à leur tête ils sont sortis de la porte de Montréal faisant des cris de mort jusque chez lui.

“ Le second et le troisième colliers portent d'eux-mêmes leurs explications puisque la hache est le symbole de la guerre et cet arbre de paix vu de toutes lesd. nations marque une paix éternelle.



“ Pour le quatrième Collier ils ont demandé Maricourt qui est Capitaine comme le fils d'un père nommé le Moine qui a été adopté autrefois des Iroquois par l'estime qu'ils avaient pour lui ayant encore dans un de leurs villages une cabane qui lui est consacrée et à sa famille. Ainsi par la confiance qu'ils ont au fils ils ont prié M. de Callières de le leur donner pour venir quérir nos prisonniers français qu'ils sont tout prêts de rendre.

“ Pour le huitième collier le père Bruyard, Jésuite, étant en grande vénération chez eux, ils l'ont demandé aussi pour venir quérir nos français. Par ce moyen il pourra tenter à un établissement de religion parmi ceux qui ont déjà ici quelque teinture de christianisme.

“ Pour le sixième et le septième collier, Jonquaire, cidevant maréchal des Logis de M. de Frontenac, interprète de la langue iroquoise avait été pris pendant cette dernière guerre des Iroquois où il fut adopté. Il s'y maria à l'Iroquoise, son père l'Iroquois est mort depuis peu. On le redemande chez ces peuples par l'estime particulière qu'ils ont de sa valeur. Je dirai en passant que ce qui l'empêcha d'être brûlé fut que devant être mis au Conseil de guerre un vieux chef lui ayant voulu brûler les doigts, Jonquaire lui cassa le nez d'un coup de poing. Les Iroquois ayant vu cette action jugèrent en même temps qu'il fallait qu'il fût un homme de cœur, c'est ce qui lui sauva la vie. fut adopté et on lui donna une femme. Ce beau père étant mort la nation lui en a substitué un autre qui est un de ces ambassadeurs et comme M. de Callières a eu peur que le renvoyant chez eux ils ne le fissent peut être brûler il a retenu pour otage ce beau-père.

“ Par le huitième collier M. de Callières n'a pas voulu rendre ce fils prisonnier entre les mains desd. Algonquins jusqu'à l'arrivée de nos français.

“ Quant aux otages qui sont restés à Montréal au nombre de quatre, voici le sens.

“ Ces ambassadeurs viennent directement de la part des Onontaguais et des Tsonnontuans les deux nations les plus considérables pour demander la paix. Quand M. de Callières leur a demandé d'où vient qu'il n'était pas venu des Députés de toutes les nations comme ils lui avaient promis, ils lui ont répondu qu'ayant assemblé les Nations pour envoyer tous les Députés que l'on souhaitait les Anglais sont venus à la traverse leur faire de grands reproches de ce qu'ils voulaient conclure la paix avec nous. Mais comme ils sont maîtres de leur actions ils n'ont pas voulu les écouter, les Onoystes et les Joyogouins n'ont pas à la vérité envoyé de députés chacun de leurs villages par ce que se regardant comme les enfants des Onontagués et des Tsonnontouans ils les ont priés comme leurs pères de porter conjointement la parole à M. de Callières lequel a voulu les obliger encore de faire venir des Députés de ces deux nations comme une preuve plus authentique et a gardé ces dits otages en partie pour cela et en partie comme caution pour les français esclaves chez eux

qu'ils n'ont pas amenés parce qu'ils ont dit que la plupart ayant été pris tout jeunes sont comme naturalisés et à moins que nous les fassions sortir nous mêmes de leur pays il leur était impossible de le faire eux-mêmes.

“ On ne s'embarrasse pas d'exiger un député de la part des Agniés qui sont la cinquième nation, parce que, outre qu'elle est la plus faible, c'est qu'ils sont si proches de l'Anglais qu'il est moralement impossible de les contraindre d'en envoyer, et il suffit que les quatre autres nations soient nos amis pour que celle là ne fasse aucun mouvement.

“ À l'égard de la paix avec nos alliés ils ont eu bien de la peine à se déterminer de les comprendre avec nous. Je ne vous dirai point que nos alliés qui se trouvaient pour lors à Montréal demandèrent une audience particulière à M. de Callières pour lui remontrer tous leurs griefs contre les Iroquois les ayant assurés qu'il seraient compris dans la paix.

“ Pour les trente six jours qu'on leur donne à répondre, il y a lieu d'espérer qu'ils concluront tout de bon la paix.¹

“ Voilà, Monseigneur, l'idée la plus juste que je puisse vous donner, ce qui m'a été confirmé par un Jésuite, témoin oculaire de toutes choses. Si j'avais été à Montréal je vous aurais encore parlé plus au long de quantité de circonstances que je suis persuadé que quelque personne telle quelle puisse être ne vous mandera pas mais il n'y a pas d'apparence qu'ayant un mandat tel que celui dont vous m'avez honoré qui doit me faire entrer naturellement dans des assemblées publiques préférablement à des lieutenants et des capitaines et autres, il n'y a pas d'apparence dis-je que je me trouve à Montréal pour avoir le chagrin que ni M. l'Intendant, encore moins M. de Callières me prient d'y entrer. Ce sont des déboires que j'ai eu l'année passée à Québec, principalement M. Noël quand les députés iroquois sont venus parler de paix. Soyez persuadé, Monseigneur, que l'on ne veut point goûter ici l'esprit de la marine. Mais comme je suis aussi politique qu'eux je développe tous leurs mystères et je sais au fond bien des choses dont ils croient que je n'ai aucune connaissance. Je ne veux point parler ici en homme intéressé par rapport à moi-même, je ne regarde que le service et votre gloire que je voudrais qu'elle fut mieux établie qu'elle n'est. N'est-il pas naturel qu'un contrôleur de la marine par les mains duquel passent toutes les affaires du Canada ait du moins le droit d'entrer dans des Conseils généraux où il s'agit du service du Prince. Car enfin, Monseigneur, voilà une audience publique. Que M. de Callières qui est déjà fort valétudinaire et M. de Champigny, aujourd'hui pour demain viennent à mourrir, je le suppose, qui est-ce qui vous rendrait compte des délibérations? Serait-ce un moine flamand, un prêtre, un lieutenant ou un capitaine que l'on aura appelé dans cette audience. Toutes ces conjonctures m'obligent de vous représenter très humblement de donner ordre que le Contrôleur et le Commissaire soient appelés dans

¹ La première partie de cette lettre est publiée avec quelque variantes au tome IV de l'*Histoire de la Potherie*, pp. 135-148, éd. de 1753.

les Conseils et audiences qui regardent les intérêts du Roi. De plus toutes les dépenses qui regardent ces sept ambassadeurs, les otages et les personnes que l'on envoie chez eux passeront par mes mains pour être arêtées est-il juste que je confirme ce que l'on a de la peine que je connaisse !

“ Je vous donne avis, Monseigneur, qu'il s'est fait un commerce secret de pelletteries au fort Frontenac, que M.M. de Callières et de Champigny ont confisqué environ pour vingt mille francs, monnaie du pays, ils ont fait de grands procès verbaux. Je ne doute pas qu'on ne vous les envoie. Je n'oserais vous supplier, de vous ressouvenir de moi dans cette occasion en cas que vous fassiez confisquer tous ces effets. Vous m'avez fait espérer à mon retour de la baie d'Hudson que vous songeriez à moi par quelques gratifications que vous me feriez au sujet de notre naufrage. Cette occasion pourrait suppléer. Je ne vous la demande que pour moi seul. Ma seur et moi ne faisant dans notre éloignement qu'un cœur et un même esprit vous la demandons conjointement. Elle pourrait nous servir à retirer un fief proche Paris qui s'est trouvé engagé à des créanciers de mon père ou vous nous accorderiez ce que vous jugerez à propos.

“ Je continuerai toujours à exécuter les ordres que vous m'avez prescrits de Vous faire savoir tout ce qui se passera et vous en ferai un ample détail par la “ Seine ” qui n'est pas encore arrivée. Il y a des choses qui ne laisseront pas de vous surprendre.

“ Je suis, etc.

“ Signé : LE ROY DE LA POTERIE.”

Le 16 octobre 1700, la Potherie étant toujours à Québec, écrivait encore au Ministre pour lui donner des nouvelles de l'ambassade qui avait été envoyée chez la nation iroquoise. Il lui raconte avec un grand luxe de détails le voyage des ambassadeurs, le P. Bruyart, Joncaire et Maricourt, les discours qui furent prononcés, puis il décrit la grande assemblée tenue à Montréal et pendant laquelle la paix fut enfin conclue avec les Iroquois.

Toute cette lettre a été imprimée dans l'ouvrage de la Potherie¹ et ce serait charger inutilement le régit que de la reproduire ici. Il y a, cependant, une finale confidentielle que le correspondant n'a pas osé rendre publique, mais qu'il communique en toute intimité au Ministre. Comme elle est de nature à nous faire connaître le caractère de la Potherie, nous la reproduisons d'après la copie faite sur l'original qui est conservée aux archives coloniales de la Marine à Paris².

“ Comme j'ai extrêmement de lumières du Canada par l'exacte recherche que j'ai faite de tout ce qui s'y est passé depuis 25 à 30 ans, soit par les entretiens particuliers que j'ai eus avec des personnes d'expérience, soit par tous les mémoires que j'ai tirés à droite et à gauche vous me permet-

¹ *Hist. Am.*, t. IV, pp. 148-170.

² *Arch. col. Mar.*, vol. XVIII, p. 150.

trez, Monseigneur, que je vous dise ma pensée au sujet de cette hache qu'on a rendue le Rat à M. de Callières.

“ Tous ces colliers que vous venez de voir que j'ai eus d'un homme qu'il ne m'est pas permis de citer, quoiqu'il y manque quelque mots que l'on aura ajoutés, en vous les mettant bien au net n'ont pas cette grâce que méritait une affaire de cet éclat avec une nation fière et pleine d'esprit.

“ Mettre la hache en terre, faire passer une rivière dessus, pleurer les morts, affermir l'arbre de paix, cela, dis-je, ne touche pas vivement des gens qui n'aiment que les métaphores, mais que les ceintures et tous les instruments de guerre eussent été mis avec cet hache, que cette terre eût été aplaniée, que toutes les rivières deviennent belles et nettes, que le sang des morts de part et d'autre soit au fond de l'eau et de la terre ; que les branches et les feuilles de cet arbre de paix fassent un ombrage si épais que ceux qui se mettent à couvert dessous seront non seulement rafraîchis mais même à l'abri de tous les orages qui les pourraient menacer, qu'Onontio eût construit la Cabane du Conseil, mis la natte et allumé le feu de la paix pour échauffer tous ces enfants qui se seront unis à leur Père avec lequel ils ne feront qu'un corps et fumeront paisiblement : quand ceci aurait été énoncé à la vue de tant de chefs il n'y a point de doute qu'un chacun eût été sensiblement touché, mais ce n'est pas là l'essentiel.

“ Il était à propos que l'on eût représenté que ça été le Tsonnontouan qui a voulu le premier la guerre, que pendant la paix générale qui était il y a environ trente un ans il a ravi à Onontio leur père et mangé les Illinois ensuite des Miamis, des Massoutechs, un village entier de Miamis, qu'ils n'ont pas épargné les Outaouaks et les Hurons qui étaient leurs amis qu'ils tiennent encore esclaves chez eux ; que M. de Denonville voyant la cruauté de son fils le Tsonnontouan il avait à la vérité levé un parti pour obvier à tant de ravages qu'il faisait sur ses frères, n'ayant pas eu dessein de le châtier comme il a fait, il croyait que le voyant en personne il serait venu au devant de lui et serait rentré en lui-même ; au contraire Tsonnontouan ne se promettant que l'entière destruction du français et ne voulant même épargner son père qu'il voulait mettre le premier à la Chaudière (puis qu'un Iroquois avait menacé M. de Frontenac de boire son sang dans son crâne), il s'était précipité sur lui et l'avait le premier frappé, mais qu'il avait bientôt senti les verges piquantes de ce Père indigné avec sujet, qu'il a été néanmoins touché d'un si rude châtement qu'il s'était attiré, que s'il avait fait comme l'Onéjout il ne se serait pas attiré tant de disgrâce.

“ Que si l'on eût remontré dans cette conjoncture présente que l'Onontagué ayant de l'esprit comme il en a, il n'aurait pas dû embrasser le parti des Tsonnontouans qu'il aurait dû en être le médiateur et donner un juste tempéramment aux affaires, il aurait dû aussi s'ennuyer des fatigues de la guerre et rentrer en lui-même devant aimer plutôt son repos que d'augmenter les malheurs qu'il s'était attirés.

“ Qu'est-il arrivé d'avoir eu la complaisance de taire ces circonstances. Un de ces Ambassadeurs iroquois ne put s'empêcher de nous reprocher

après le discours du Rat qu'il ne reconnaissait que trop qu'Onontio avait été l'auteur de la guerre (en parlant en général des gouverneurs précédents du Canada). Il dit avec adresse : Onontio avait jeté la hache dans le Ciel, tout ce qui est là haut n'en revient jamais, cependant il y avait un petit cordon attaché à cette hache qu'il a retirée dont il nous a frappés.

“Ce reproche avec esprit devait sans doute nous être sensible. On voulut replâtrer les choses en rappelant ce que je viens de dire de sorte qu'ayant voulu ménager ces Iroquois ils nous ont mis dans notre tort, et le Chef des Hurons s'est tiré d'affaire en faisant connaître à la face des nations par la hache qu'il a rendue à Onontio (pour un collier qu'il lui présentait) que ce n'était pas lui qui leur avait fait la guerre le premier.

“Ce même Ambassadeur reprit plaisamment le quatrième collier de M. de Callières par lequel il bouchait ce trou avec un gros rocher sur lequel il faisait passer une rivière afin que la hache ne parut plus du tout. Il est vrai, dit-il, que tu couvres la fosse où est cette hache en y mettant un rocher et faisant passer dessus un fleuve, mais cette rapidité pourra la faire changer de place et tu la trouveras encore pour nous frapper.

“On avait encore matière à ce Conseil à bien faire rentrer les Iroquois en eux-mêmes, si l'on eut tenu à peu près ce discours.

“Je m'étonne que votre frère Corlar vous traite si inhumainement vous qui lui avez été si fidèles. Vous avez perdu dans cette guerre la plus grande partie de vos guerriers en soutenant son parti. Vos villages ont été brûlés. Il devait se souvenir de tous les prompts secours que vous lui avez donnés. Il ne devait pas vous menacer comme il vient de faire pendant que vous cherchez la paix et le repos. Lorsque vous êtes venus demander la paix vos mains étaient tout ensanglantées de celui de mes enfants. Vous avez encore leur chair entre vos dents, et vos lèvres en étaient toutes bordées. Je connaissais votre cœur dissimulé qui ne cherchait que des faux-fuyants. Je devais être persuadé que vous ne cherchiez point la lumière et que vous marchiez dans les ténèbres de la guerre. C'est dans cette vue que je ne vous ai point écoutés. Vous êtes vous jamais aperçus que je vous ai arrêtés quand vous êtes venus nous trouver. La porte a toujours été ouverte pour reprendre votre chemin, et aujourd'hui que le Soleil a dissipé tous ces nuages, qui va faire voir ce bel arbre de paix que je plante sur la montagne la plus élevée de la terre, votre frère Corlar veut cependant faire naître des vapeurs qui puissent vous l'offusquer. Je suis donc la volonté de notre *Grand Onontio* qui après avoir donné le repos à toute la terre souhaite que ses enfants ne soient pas frustrés d'un tel avantage.

“Voilà mon sentiment et tandis que l'on ne fera pas connaître aux Iroquois de l'intrépidité ils se persuaderont toujours que nous cherchons plus à les ménager qu'ils le feraient à notre égard. Ils disaient bien il y a quelques années qu'il n'y avait qu'à descendre pour y recevoir des présents parce qu'au sortir de leurs députations pleines de fourberies on les

en comblait. Il est à souhaiter que tous nos alliés veuillent faire la paix avec eux nous en saurons le dénouement l'année qui vient à l'arrivée de Courtemanche et du père Angelran qui sont allés porter la nouvelle de cette paix.

" Je suis, etc...

" (*Signé*)

" LE ROY DE LAPOTHERIE."

Le correspondant était mécontent, c'est certain, de n'avoir pas été appelé à prendre part aux délibérations et d'être demeuré à Québec pendant qu'un si grand événement se passait à Montréal. Le confident de la Potherie, celui qui lui a donné d'aussi amples détails sur le résultat de l'ambassade n'est autre que le P. Bruyart, et la Potherie n'est pas fâché de laisser voir qu'il a des intelligences dans la place qui le renseignent sur ce qui s'y passe.

M. Pierre Margry cite encore, dans ses *Mémoires et Documents pour servir à l'Histoire des Origines françaises des Pays d'outre-mer*,¹ l'extrait d'un mémoire sur le Canada adressé à Pontchartrain par Le Roy de la Potherie. Il y est surtout question des plaintes que faisaient les habitants de Montréal contre l'établissement du Détroit ainsi que de la jalousie de Leber.

IV

Le 11 mars 1700, M. de la Potherie épousait Elisabeth de Saint-Ours, fille du seigneur de ce nom qui était premier capitaine du détachement de la marine au Canada et chevalier de Saint-Louis.² Pierre de Saint-Ours, le père de madame de la Potherie, pouvait faire preuve de cinq cents ans de noblesse, mais c'était la seule dot qu'il lui était possible de placer dans la corbeille de noces.³ Par son mariage, la Potherie devint le beau-frère de

¹ Cette correspondance intime de la Potherie nous laisse entrevoir un homme quelque peu naïf et méticuleux. C'est l'officier d'administration grincheux qui s' imagine que, sans les chiffres, les formules et les rapports, rien ne peut aller, à la guerre comme en politique.

² Tanguay (*Dict. général.*, t. I, pp. 170, 554) donne la date de 1699, mais nous suivons la version de M. Daniel (*Grandes Familles*, 344), qui cite un extrait de l'acte de mariage : "Le 11 mars 1700, aucun empêchement ne s'étant présenté, a été célébré le mariage entre Claude-Charles Leroy, conseiller du roi, contrôleur de la marine et des fortifications en Canada, fils de Charles-Auguste Leroy, chevalier, seigneur de la Potherie, de Cossart, et de feu dame Catherine-Françoise du Signet de Monville, de la Guadeloupe, d'une part; et demoiselle Elisabeth de St-Ours, fille de Pierre de St-Ours, sieur d'Eschaillons, capitaine d'une compagnie franche, et de dame Marie Mullois, de l'autre part."

³ *Hist. Am. sept.*, t. I, p. 324.

Le 10 novembre 1686, le gouverneur de Denonville écrit au Ministre : "A ce sujet je dois rendre compte à Monseigneur de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles qui sont à la mendicité, et toutes nobles ou vivant comme telles. La famille de Saint-Ours est à la tête. Il est bien gentilhomme de Dauphiné, chargé d'une

Jean-Baptiste d'Eschailions, de René le Gardeur de Beauvais, de Pécody de Contreccœur et du chevalier de Mines.¹ Il s'attachait ainsi aux plus anciennes et aux plus illustres familles de la colonie.

Dans les courses qu'il était obligé de faire sans cesse de Montréal à Québec, le contrôleur avait remarqué un endroit enchanteur entre tous les autres, c'étaient les îles de Sorel. "Il n'y a pas d'endroits dans tout le Canada, dit-il, où l'on puisse vivre avec plus d'agrément, si l'on n'y était point troublé en temps de guerre. Si l'on y pouvait goûter avec sûreté les plaisirs d'une vie champêtre, on trouverait tout ce qui peut la rendre heureuse, et il n'y a point de si puissants seigneurs en Europe qui ne voulassent avoir une pareille situation pour y faire leur demeure, un des plus agréables et des plus délicieux endroits du monde."²

C'est sans doute dans le dessein de s'établir un jour dans la colonie près de ce lieu délicieux, que la Potherie, le 5 juillet 1700, faisait l'acquisition d'une terre et habitation dans la seigneurie de Saint Ours sur les bords du fleuve Saint-Laurent.³

Le 12 novembre 1700, la femme de la Potherie, Elisabeth de Saint-Ours, lui donnait un fils qui fut baptisé le même jour à Québec sous le nom de Louis. Le parrain fut très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Louis Phélippeaux, grand chevalier et garde des sceaux de France, tenant pour lui messire Louis Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil souverain de Québec, et la marraine très haute et très puissante dame Le Roye, comtesse de Pontchartrain, épouse du très haut et très puissant seigneur et monseigneur Phélippeaux, comte de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'État, tenant pour elle Marie-Magdelaine, damoiselle Chartier de Lotbinière.⁴

femme et dix enfants, il n'y a que deux jours qu'il me vint faire un compliment, pour avoir la permission de passer en France l'an prochain avec sa femme et ses enfants pour y chercher du pain et mettre ses enfants à servir de côté et d'autre chez ceux qui les voudraient nourrir et pour lui d'essayer de se mettre dans les troupes." Et ailleurs, il écrit encore : "Le père et la mère me paraissaient dans un véritable désespoir de leur pauvreté. Cependant, les enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper des blés et teuir la charrue." (Garneau, *Hist. du Canada*, t. I, 284.)

¹ M. de Mines, gentilhomme provincial, servit avec distinction dans la troupe de la marine au Canada, en qualité de capitaine. Passé en France, il fut tué au siège de Gibraltar alors qu'il servait comme lieutenant de vaisseau. (*Hist. Am. sept.*, t. III, pp. 91-94.) Voir *Appendice*.

² *Hist. Am. sept.*, t. I, p. 307.

³ Etude Rageot. Vente par Pierre Bon, habitant de St-Romain, et Michelle Duval, sa femme, à Messire Claude-Charles Roy, chevalier, seigneur de la Potterie, conseiller du roi, contrôleur général de la marine en ce pays, d'une terre et habitation de 2 arpents de front sur le fleuve St-Laurent, sur 30 de profondeur en la seigneurie de St-Ours, bornée d'un côté à Raimbeault et de l'autre à la Fresné. Les vendeurs avaient acquis cette terre du seigneur de Saint-Ours, le 11 août 1678, par acte de concession devant Ménard dit Saint-Onge, notaire du lieu. Cette terre devait se trouver sur l'emplacement même de la ville actuelle de Sorel.

⁴ Archives de la cure de Québec.

Un second enfant naquit de cette union le 2 janvier 1702. L'acte de baptême se lit comme suit aux registres paroissiaux de Québec :

“ Le troisième jour du mois de janvier de l'an mil sept cent deux a esté baptisé par moi prestre curé de Québec, Charles né le jour d'hier, fils de messire Claude-Charles le Roy, chevalier, seigneur de la Potherie, conseiller du roy, contrôleur de la marine et des fortifications en la Nouvelle-France, et dame Elisabeth de Saint-Ours, sa femme. Le parrain a esté messire Begon, intendant de Rochefort conseiller du roy justice police et finance, la marraine dame Elisabeth Rose Daudet femme de messire Louis Dargouge, conseiller du roy en ses conseils d'état et privé, tenant en la place des dits susnommés monsieur de Grandville, procureur du roi, et dame Geneviève Macard femme de monsieur Provost gouverneur des Trois Rivières lesquels ont signé.”

M. de la Potherie, qui s'intéressait à la colonie du Canada et qui venait d'y prendre femme et terre, songeait sérieusement à s'y établir lorsqu'un événement soudain changea le cours de sa destinée.

Le contrôleur avait un frère cadet qui exerçait la charge de major de l'île de la Guadeloupe, et qui promettait d'être un bon officier. Il apprit sa mort, dans l'été de 1701, en même temps que celle de son père.

Espérant que l'honneur qu'il avait d'appartenir à un ministre du côté des femmes lui procurerait tout au moins la charge, et peut-être les moyens de rétablir sa maison, la Potherie quitta aussitôt sa femme et l'emploi qu'il avait d'inspecteur ou contrôleur de fortifications et partit pour la France.¹ Cependant, le pauvre solliciteur fut déçu dans ses démarches. La parenté et les sollicitations ne purent lui faire avoir autre chose qu'un brevet d'aide-major qui, au dire du P. Labat, était très peu de chose, pour ne pas dire moins que rien.²

En 1703, on retrouve donc l'ancien contrôleur du Canada occupant la charge d'aide-major à l'île de Guadeloupe. C'est là que le rencontra pour la première fois l'historien Labat. Ce capucin, très mordant, et qui aimait à médire un peu de tout, nous a laissé de la Potherie un curieux portrait.

“ Il avait, dit-il, demeuré longtemps en Canada ; et selon la coutume incommode du pays qui ne permet pas d'entrer trois fois dans une maison où il y a des filles sans parler mariage, il s'y était marié.

“ C'était un homme de trente-cinq ans, d'une petite taille assez bien prise ; il avait la physionomie d'un homme simple et sans malice, et sa physionomie n'était point trompeuse ; il était meilleur chrétien que sol-

¹ Labat, *loc. cit.*

² Ce fut Charles de Monseignat qui remplaça la Potherie comme contrôleur de la marine au Canada. (*Ord. des Int.*, vol. VI, 25 fév. 1713.) Le 8 novembre 1714, Monseignat, nommé greffier du Conseil supérieur, demandait au ministre le rétablissement de la charge de contrôleur de la marine pour son fils. (*Cor. gén. du Canada*, vol. XXXIV, p. 374.) Cf. Mémoires sur le remplacement des employés civils et militaires avec des notes sur chacun d'eux. (*Loc. cit.* f. 420.)

dat, et quoiqu'il eût demeuré longtemps en Canada, où l'on dit que la valeur est à très bon marché, il n'en avait fait aucune provision ; il ne laissait pas de nous conter une infinité d'histoires extraordinaires du courage des créoles de ce pays-là, dans les guerres que l'on avait eues contre les Anglais et contre les Iroquois ; mais comme il ne s'y était pas trouvé en personne, on se dispensait de croire tout ce qu'il en rapportait sur le rapport d'autrui, et c'est pour cela que je n'en dirai rien.

“ Cependant, à l'exemple de ces messieurs les Canadiens, il avait fait faire une petite hachette qui s'emmanchait dans une canne de trois pieds de long, qu'il appellait un casse-tête, on jugea aisément que cet instrument était trop court pour qu'il s'en pût servir.”¹

C'est en 1703 que les Anglais firent une descente à la Guadeloupe. L'historien Labat qui raconte avec force détails les combats qui eurent lieu alors, ne nous dit pas si la Potherie eut l'occasion d'y déployer quelque valeur.

A compter de cette date, la carrière et la vie intime de la Potherie sont peu connues. Il n'est pas homme à parler beaucoup de lui dans son ouvrage. C'est à peine s'il rappelle quelquefois un événement de sa vie en passant, et souvent ce n'est que pour mieux dérouter le lecteur. Ainsi, dans un certain endroit,² parlant de Montréal, il dit : “ Depuis 1701 jusqu'en 1714 que j'en suis sorti elle a augmenté de moitié, avec une belle enceinte qui la met à l'abri des Iroquois.” A quoi attribuer cette erreur de date ? A une faute typographique ou à une distraction de l'auteur ? Un peu plus loin,³ parlant de la colonie, il ajoute : “ Depuis deux ans que j'en suis sorti...” Comme son livre parut pour la première fois en 1716, on devient de plus en plus convaincu que c'est bien en 1714 que la Potherie partit du Canada. Pourtant, on a le témoignage bien authentique du père Labat que c'est en 1701 qu'il partit du Canada et qu'il le rencontra à la Guadeloupe en 1703. La Potherie n'assistait pas non plus au baptême de son deuxième enfant qui avait lieu à Québec en janvier 1702. Revint-il au Canada en 1714 ? La chose est peu probable, car une ordonnance rendue à Québec, le premier juillet 1714, par l'intendant Begon, le déclare absent, de même que toutes les pièces de cette même année où il est intéressé à titre d'allié de la famille de Saint-Ours.⁴

Dans cette ordonnance de 1714 dont il vient d'être mention, il s'agissait d'en arriver au partage définitif des biens dépendant de la communauté qui avait existé entre Pierre de Saint-Ours et sa femme Marie Mullois. M. de Saint-Ours avait épousé en deuxième mariage Marguerite le Gardeur, veuve de Louis-Joseph Le Gones de Grais depuis tantôt six ans,⁵

¹ *Loc. cit.*, t. II, p. 305.

² T. I, p. 330.

³ P. 358.

⁴ *Reg. Ord. Int.*, vol. VI, p. 100.

⁵ *Reg. de Batiscan*, 29 juillet, 1708.

et il n'avait pas encore rendu compte à ses enfants du premier lit. Ceux-ci en appelaient à l'intendant Begon.

Entrons un peu dans les détails intimes de cette famille aux mœurs patriarcales que tous les anciens auteurs donnent comme une des plus illustres entre celles qui vinrent s'établir au Canada.

Les parties demandereses à l'instance étaient Jean-Baptiste de Saint-Ours, écuyer, sieur d'Eschaillons, le fils aîné, marié à une le Gardeur, Pierre de Saint-Ours et René le Gardeur, sieur de Beauvais, veuf de Marie-Barbo de Saint-Ours, représentés par le sieur de Tonty, François-Antoine de Pécody de Contrecoeur, époux de Jeanne de Saint-Ours, tant en son nom qu'en qualité de curateur élu en justice au sieur de la Potherie, époux d'Elisabeth de Saint-Ours et à Marie-Anne de Saint-Ours, veuve de Jean de Mines.

Il fut démontré par inventaire¹ que l'actif des effets mobiliers s'élevait à une somme de 1681 livres sur laquelle il fallait déduire 365 livres de dettes, de sorte qu'il ne restait plus que 1315 livres à partager. Comme en vertu de son contrat de mariage avec Marie Mullois,² M. de Saint-Ours avait droit à un préciput de 3000 livres, on peut juger qu'il ne resta pas grand'chose aux gendres qui avaient épousé des membres de cette illustre famille. Tel était du reste alors l'état de fortune de la plupart des nobles de la colonie. Le P. Labat avait donc raison, à ce point de vue du moins, de se moquer du pauvre mariage que la Potherie avait fait. Le revenu annuel de M. de Saint-Ours pouvait se monter alors à 300 livres, en ne comprenant pas ses appointements comme premier capitaine des troupes.

Madame de Saint-Ours avait hérité, de son vivant, d'une de ses tantes qui habitait la France, madame Sébastienne Mullois de la Borde, d'une rente de 200 livres au capital de 4000 livres à prendre sur l'hôtel de ville de Paris. Il fallut attendre l'opinion des avocats pour savoir si M. de

Saint-Ours n'avait pas droit à la moitié de ce capital. Les héritiers durent se rabattre sur le partage de la seigneurie de Saint-Ours qui ne valait pas grand'chose alors. Après que M. de Saint-Ours eût prélevé sa moitié, il ne resta plus à ses enfants qu'un dixième chacun dans cet apanage. Telle fut, en définitive, la dot qu'apporta M^{me} de la Potherie.

En 1738, Claude-Charles le Roy de la Potherie était mort ainsi que son épouse Elisabeth de Saint-Ours. En effet, cette même année, ses trois enfants envoyèrent une procuration au notaire Hiché, de Québec, pour porter foi et hommage en leurs noms pour la seigneurie de Saint-Ours dont ils possédaient un dixième. Charles-Augustin, chevalier, seigneur de Bacqueville et de la Touche, en Touraine, et co-seigneur de Saint-Ours, capitaine aide-major pour le roi de l'île de la Guadeloupe, demeurait alors au quartier du Bailly, paroisse Saint-Dominique, île de la Guadeloupe. Des deux

¹ Greffe Tetro, 29 juin 1714.

² Etude de Larue, à Champlain, 8 janvier 1668.

frères du précédent, l'un, Marc-René, conseiller du roi au conseil supérieur de la Guadeloupe, demeurait au quartier des Vieux-Habitants, paroisse de Saint-Joseph de la Guadeloupe ; l'autre, Pierre-Denis le Roy de la Potherie des Manvilles, chevalier, ancien lieutenant de la marine, résidait au quartier de Deshayes, paroisse Saint-Pierre, île de la Guadeloupe.¹

En 1745, d'après l'acte de foi et hommage, la seigneurie de Saint-Ours était divisée comme suit :²

Jean-Baptiste de Saint Ours, seigneur d'Eschaillons et de Saint-Ours, fils aîné du propriétaire originaire, possédait la moitié provenant de son père, plus un dixième du chef de sa mère ; Gaspard de Léry, veuf de Marie-René le Gardeur de Beauvais, fille et héritière de Barbe de Saint-Ours réclamait un dixième ;³ Charles-Auguste le Roy de la Potherie, seigneur de Bacqueville, Pierre-Denis le Roy de la Potherie et Marc-René-Augustin le Roy des Manvilles, sieur de la Potherie, tous les trois fils d'Elisabeth de Saint-Ours, rendaient hommage pour un dixième ; Pierre de Saint-Ours, fils puisné et héritier de Pierre de Saint-Ours, en faisait autant. Il ne restait plus que les héritiers de Marie-Anne de Saint-Ours, mariée à Jean de Mines, qui habitaient alors la France et qui n'avaient pas alors accompli leur devoir de vassaux.

En 1781, il n'y avait plus qu'un seul propriétaire de la seigneurie de Saint-Ours, c'était Roch de Saint-Ours, fils aîné de Jean-Baptiste, dont il avait hérité. Il avait acheté les autres parts en 1769 de Paul Perreault, acquéreur en 1758 de Chaussegros de Léry, de Louise Martel de Brouague, de Michel Chartier de Lotbinière et de Louise Chaussegros de Léry. Les autres co-héritiers, M. de Courtemanche, la veuve de François de Saint-Ours, les de Mines et les la Potherie avaient de même vendu leurs parts.

Ainsi disparut du Canada cette famille de la Potherie, dont l'un des membres avait joué un rôle assez effacé, mais qui, cependant, a laissé au milieu de nous un souvenir durable, grâce à un livre que nous allons maintenant étudier.⁴

¹ *Registre des actes de foi et hommage*, vol. II, pp. 119-123.

² *Loc. cit.*, vol. III.

³ Barbe était morte en août 1745.

⁴ Le 20 mars 1769, M. de Landriève écrivait de Paris à M. J.-G. de Léry : " M. de la Potherie vient de nous écrire ; il est arrivé en parfaite santé à la Guadeloupe." (Daniel, *La Famille de Léry*, pp. 81-82.)

A la page 145 du même ouvrage, on trouve une lettre de M. de Léry écrite de Tabago, au mois de juin 1783, après qu'il eût passé quelque temps à la Guadeloupe. Il y est dit : " J'ai beaucoup entendu parler de M. de la Potherie au capitaine de Saint-Ours."

Les Léry étaient allés par les Saint-Ours à la famille de la Potherie.

V

Le critique Sainte-Beuve, parlant du duc de Lauzun, a écrit : Il a laissé des Mémoires, et par là il appartient à la littérature.¹ On peut en dire autant de la Potherie, qui n'a pourtant aucune des qualités de l'écrivain.

C'est en 1702, à son retour du Canada, que la Potherie, soumit son œuvre au censeur royal. Fontenelle, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences depuis 1697, passait alors pour le juste interprète et l'arbitre du goût aux yeux de tous. Il préluait au rôle que Voltaire devait jouer plus tard. C'est donc lui qui lut le manuscrit de l'ancien contrôleur par ordre du chancelier. Dans un certificat daté à Paris le 9 juin 1702, il déclare croire que l'impression en serait agréable et utile au public.

Fontenelle était le grand ami du duc d'Orléans, régent du Royaume, et c'est à ce dernier que la Potherie dédia son premier volume.

“Ce serait ici, dit-il dans cette dédicace, le lieu de m'étendre sur les vertus héroïques qui brillent dans votre Altesse royale ; mais ce n'est pas à un Américain comme moi à prendre un essort si haut : je laisse donc aux plumes délicates des Français à traiter une matière si relevée.”

Quoique l'approbation donnée par Fontenelle fût datée du mois de juin 1702, on ne voit pas que l'ouvrage ait été imprimé avant 1716. C'est la plus ancienne édition que signale, dans tous les cas, M. Fevret de Fontette. Elle parut à Paris, en 4 volumes in-12, sous le titre de *Nouveau Voyage du Canada, ou de la Nouvelle France et les Guerres des Français avec les Anglais et les originaires du pays*, sous la signature de le Roy de la Potherie.

A quoi faut-il attribuer ce délai entre l'imprimatur de 1702 et l'impression de 1716 ? Vraisemblablement, à la guerre de la succession d'Espagne qui éclata sur les entrefaites (1701-1713). On ne tenait pas sans doute en France à donner de nouveaux renseignements sur un pays où les Anglais pouvaient diriger leurs coups à tout instant. Le traité d'Utrecht vint et la Potherie put enfin donner son livre à l'imprimeur.

Il est à noter qu'il n'y a que M. de Fontette qui signale cette édition de 1716. M. Faribault² dit ne l'avoir vue citée nulle part ailleurs.

Nous admettons nous-même n'avoir jamais vu cette édition mentionnée dans aucun catalogue, mais devant l'assertion du savant bibliophile Fontette il n'y a pas hésiter. Du reste, nous avons une preuve bien certaine que cette première édition a existé puisque dans le privilège d'imprimer du roi daté à Paris le 2 mai 1721, on voit que François Didot, libraire à Paris, ayant fait remontrer qu'il souhaiterait continuer à faire imprimer l'ouvrage qui a pour titre *Histoire de l'Amérique septentrionale*,

¹ *Causeries*, t. 4, p. 287.

² *Catalogue*, p. 78.

permis lui est accordé pour huit ans consécutifs. Didot associa à son privilège Jean-Luc Nion, libraire à Paris, et Jean-Baptiste Michel, libraire imprimeur à Rouen.¹

C'est cette dernière édition, parue en 1722, qui est particulièrement connue des bibliophiles. Elle fut imprimée à Paris chez Nion et Didot. La bibliothèque du parlement à Ottawa en possède un exemplaire en 4 volumes in-12.² De son côté la bibliothèque de l'université Laval possède un exemplaire en 4 volumes in-12 de la même édition de 1722, imprimée à Rouen. La bibliothèque de l'ancienne chambre d'assemblée du Bas-Canada possédait un exemplaire d'une troisième édition parue en 1723, chez Desbordes, à Amsterdam.³

¹ M. Faribault (*loc. cit.*, p. 78) soupçonne avec raison que la publication de 1716 est la première édition de l'ouvrage signé M. Bacqueville de la Potherie, avec quelques changements au prénom de l'auteur ainsi qu'au reste du titre. M. Fevret de Fontette signale encore sous le titre original de 1716 une édition à Amsterdam (Rouen) en 1723.

Bacqueville est un bourg de France (Seine-inférieure), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dieppe. Au greffe de l'arpenteur Noël Beaupré à Québec, sous la date du 2 avril 1721, on trouve un procès-verbal du sieur Tailla Bacqueville.

² Faribault, *loc. cit.*, n° 368.

³ Voici la description de l'édition de 1722, d'après les exemplaires déposés à la bibliothèque du parlement d'Ottawa :

Histoire de l'Amérique septentrionale, | divisée en quatre tomes. | Tome premier,—contenant les voyages du fort de Nelson, dans | la baie d'Hudson, à l'extrémité de l'Amérique. | Le premier établissement des Français dans ce vaste pays, la prise du dit fort | de Nelson, la description du fleuve de Saint | Laurent, le gouvernement de Québec, des | Trois Rivières et de Montréal, depuis 1534 | jusqu'à 1701. |

Par M. de Bacqueville de la Potherie, | né à la Guadeloupe, dans l'Amérique Méridionale, aide major de la dite isle. | Enrichie de figures. | Fleuron. | A Paris, | chez Jean-Luc Nion, au premier pavillon des quatre Nations, à Ste-Monique. | Et | François Didot, à l'entrée du quai des Augustins, à la Bible d'or. | M.DCC. XXII, | avec approbation et privilège du roi. | In-12. Epître et avertissement. Privilège du roy. 10 fen, 1-370. Table des lettres, 4 fen., 1, 3, 6, 15, 16, 17, 19, 25, lignes rouges.

Histoire de l'Amérique septentrionale, | contenant l'histoire des peuples alliez de la Nouvelle France, leurs mœurs et leur maximes, | leur religion, et leurs intérêts avec toutes les nations des lacs supérieurs, tels | que sont les Hurons et les Illinois, l'alliance faite avec les Français et ces peuples, | la possession de tous ces pays au nom du | roi, et tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous messieurs de Tracy, de | Frontenac, de la Barre et de Denonville. | Par M. de la Potherie, etc. | Tome II, | enrichie de figures. | Fleuron. | A Paris, | chez Jean-Luc Nion, au premier pavillon des quatre Nations, à Ste-Monique, | Et | François Didot, à l'entrée du | quai des Augustins, à la Bible d'or, | M.DCC. XXII, | avec approbation et privilège du roi. | 1-356 pp. Table des chapitres, 7 fen. Titre, 1, 3, 5, 16, 19, 25, lignes rouges.

Histoire de l'Amérique septentrionale, | qui contient l'histoire des Iroquois, leurs mœurs, leurs | maximes, leurs coutumes, leur gouvernement, leurs intérêts avec les Anglais leurs | alliez, tous les mouvements de guerre depuis | puis 1680 jusqu'en 1701, leurs négociations, leurs ambassades pour la paix générale avec les Français,

Avant de livrer définitivement son manuscrit à l'impression, la Potherie le soumit à Jacques Raudot, qui avait été autrefois intendant de la Nouvelle-France et qui exerçait alors l'emploi d'intendant général des classes de la marine. Ce dernier voulut connaître le sentiment de M. Bobé, un missionnaire qui s'occupait beaucoup alors de toutes les questions qui intéressaient le Canada.

M. Bobé, après avoir lu le livre avec grande attention, en fit beaucoup d'éloges à Raudot. "Il faut, dit-il, que l'auteur se soit donné bien de la peine de s'instruire de tout ce qui était nécessaire pour débrouiller tant d'intrigues d'un si grand nombre de nations sauvages.

"..... J'y ai appris ce que je n'avais vu ni dans Lahontan, ni dans Hennepin, ni dans les autres qui ont écrit sur la Nouvelle-France.

"..... Ce livre sera agréable au public et ne sera pas inutile à ceux qui sous les ordres du roi ont soin de ce qui regarde la Nouvelle-France, puisqu'il leur fera connaître qu'il est de la dernière importance de prendre toutes les mesures pour empêcher que les Anglais et les Iroquois ne débouchent les nations alliées des Français, ou les engagent à se faire la guerre les unes avec les autres que pour ruiner par ce moyen notre commerce et nous obliger d'abandonner le pays, afin de s'emparer de l'un et de l'autre."¹

et les peuples | alliez de la Nouvelle-France. | Par M. de la Potherie, etc. | Tome III, | enrichie de figures. | Fleuron. | A Paris, | chez Jean-Luc Nion, au premier pavil- | lon des quatre Nations, à Ste-Monique. | Et | François Didot, à l'entrée du | quai des Augustins, à la Bible d'or, | M.DCC.XXII, | avec approbation et privilège du roi. | Préface, 4 fen. Termes et expressions des sauvages, 6 fen, 1-310. Table des lettres, 6 fen. Titre, 1, 3, 5, 14, 17, 23, lignes rouges.

Histoire | de | l'Amérique | septentrionale, | contenant l'histoire des Abénaquis, la paix générale dans toute l'Amérique septentrionale, sous | le gouvernement de monsieur le comte de | Frontenac et monsieur le chevalier de Cal- | lières, pendant laquelle des nations éloi- | gnées de six cens lieux de Québec s'assem- | blèrent à Montréal. | Par M. de la Potherie, etc. | Tome IV, | enrichie de figures. | Fleuron. | A Paris, chez Jean-Luc Nion, au premier pavil- | lon des quatre Nations, à Ste-Monique. Et François Didot, à l'entrée du quai des Augustins, à la Bible d'or, | M.DCC.XXII, | avec approbation et privilège du roi. 1-271. Table des lettres, 4 fen., approbation 1 fen. Titre, 1, 3, 5, 13, 16, 22, lignes rouges.

¹ La vie intime du missionnaire Bobé n'est guère connue et les détails biographiques sur son compte manquent totalement. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il s'occupait activement de la Nouvelle-France. On possède dans les archives de nombreux mémoires signés de son nom.

Archives de la Marine. *Postes des pays de l'ouest*, vol. XVI, c. II, 1718, avril. Mémoire pour la découverte de la mer de l'ouest, dressé et présenté par M. Bobé, prêtre, pp. 40 à 73.

Ministère des affaires étrangères, vol. IV, *Amérique*, 1720. Mémoire concernant les limites de l'Acadie et du Canada, par le S Bobé, ptre. Résumé de l'histoire de l'Acadie jusqu'en 1720, fol. 81.

1723, mars, Québec. Autre mémoire concernant les limites de la Nouvelle-France Acadie, etc., par le S^r Bobé, envoyé par Bigot, fol. 154.

Archives de la Marine, Carton K, 1232. *Colonies, le Canada*, 1720, second mé-

Dans son avertissement au lecteur, la Potherie dit qu'il se propose d'instruire plutôt que de plaire. Il veut suivre avec la dernière fidélité les deux caractères essentiels de l'histoire : qui sont de ne rien dire de faux et de ne point taire la vérité. *Nec falsa dicere, nec vera reticere*. Il aurait pu "sans beaucoup de peine" donner à son ouvrage un tour de gaieté et d'enjouement : "mais comme les combats et les naufrages ont quelque chose de trop triste et de trop affreux pour leur devoir donner un air riant et enjoué il n'a pas cru dans une histoire où l'on ne parle que de précipices cachés sous des bancs de neige, de montagnes de glaces, de bancs de sable, de rochers affreux, de sauvages inhumains, souffrir de semblables ornements".

L'ouvrage de la Potherie est divisé sous forme de lettres adressées à divers personnages dont on ne peut pas toujours retracer les noms. Il y en a pour l'intendant Begon qui l'a protégé au commencement de sa carrière; il y en a pour le ministre de Pontchartrain, son parent; il y en a pour le marquis de Duquesne, gouverneur des îles de l'Amérique, pour des ambassadeurs, des prélats ou des magistrats. Tantôt, encore, il s'adresse à des dames de la cour qui ont employé leur crédit pour lui, à M^{me} de Denonville, à M^{me} de Vertillac, sa cousine, au marquis de Courtenvaux, à M. de Livry, à un de ses cousins dont le père a été seigneur et gouverneur de la Guadeloupe, sa patrie.

A tous il fait un doigt de cour, et il les prie de croire que ce n'est pas à un Iroquois comme lui de faire des éloges. "Il a perdu depuis plusieurs années le goût, la délicatesse et la politesse de la France. Il ne sait plus la méthode de s'énoncer avec grâce."

La Potherie, dans toute sa carrière, n'a fait qu'une vraie campagne, à bien dire: c'est celle de la baie d'Hudson, en 1697, sous les ordres de d'Iberville; et cette campagne, c'est son titre de gloire. Aussi c'est par elle que commence son premier volume. Sur douze lettres il y en consacre huit.

L'auteur observe bien. C'est d'abord Plaisance qu'il décrit avec ses graves couvertes de morues, les opérations des décolleurs, des trancheurs, des saleurs. Il examine les bois, le sol, la chasse, la pêche, et il se demande pourquoi les pêcheurs de cette ville ne vont pas s'établir au Cap-Breton, beaucoup plus fertile et plus propice à la navigation. C'est ainsi qu'il préconise seize ans à l'avance l'établissement de Louisbourg. L'expédition hivernale d'Iberville sur Terre-Neuve en 1696 est décrite avec enthousiasme. Le voyage de Plaisance à la baie d'Hudson est plus languoureux. A tout instant il intermêle son récit de vers latins. C'est Virgile et Horace qu'il préfère. Les vents contraires retardent-ils le vaisseau, il lui

moire concernant la limite des colonies, présenté en 1720, par M. Bobé, prêtre de la congrégation de la mission. Etat général de la colonie Canada, Acadie, etc.

Règlement des limites, vol. III, c. II, 1723, mars. Mémoires concernant les limites présentés par le S^r Bobé, pp. 140-147.

semble suivre la mauvaise destinée d'Enée, après l'incendie de Troie ; il se trouve dans un accablement à peu près comme celui des dames troyennes qui souffraient tant de peines et de fatigues de ne pouvoir se rendre au pays latin.

*"Heu? tot vaila fessis
Et tantum superesse maris, vox omnibus una
Urbem orant."*

Voit-il une terre déserte, stérile, ou s'il s'élève une brise et que l'on tende les voiles, aussitôt arrive un nouveau souvenir classique. Veut-il donner une idée des dangers de la navigation de la baie d'Hudson, il emprunte la description que fait Pomponius Mela de la mer Caspienne.

Arrive-t-il un naufrage, il s'écrie avec Horace :

"Illi robur et aes triplex....",

et une fois rendu au rivage il se console avec quatre autres vers latins.

Tout cela sent le pédant, le novice dans l'art d'écrire, et le lecteur vient à s'en fatiguer. Cependant, cette partie de l'œuvre de la Potherie est importante, car l'écrivain assiste comme acteur à une expédition glorieuse et il la décrit avec fidélité.

Après avoir parlé des mœurs des sauvages qui vont faire la traite au fort Nelson, et décrit les castors et le scorbut, la Potherie entame l'histoire des établissements du Nord dits baie d'Hudson et des démêlés entre Français et Anglais. Il raconte les navigations de Jacques Cartier, Roberval, Jean Alphonse, Jean Bourdon, les expéditions par terre de Dablon, la Vallière, Couture, les trahisons de Des Groseillers et de Radisson, la formation de la Compagnie du Nord, les diverses campagnes de Troyes et de d'Iberville en 1686, 1690 et 1694.

Avant que l'on eût accès aux archives de la Marine, cette partie de l'ouvrage de la Potherie était beaucoup citée par nos historiens. Le premier, il avait recueilli les légendes, et naturellement on avait recours à cet ancien témoin auriculaire. Les documents découverts depuis dix ans ont mis fin à bien des erreurs courantes. Ainsi il n'est pas vrai que Jean Bourdon se soit rendu à la baie d'Hudson. Les voyages de Dablon et de Couture sont plus que douteux. Des pièces dont la Potherie avait eu communication ont été reconnues comme apocryphes. Les mémoires de Des Groseillers et de Radisson, publiés par une société savante américaine, sont venus jeter tout un jour nouveau sur la carrière de ces deux hommes.

Du récit de la Potherie il ne reste plus debout que l'expédition de 1697, dont il fut le témoin et l'un des acteurs, et qui est corroborée par la relation de Jérémie. Ce qu'il dit des expéditions de 1686, 1690 et 1694 est aussi digne de foi et précieux, car la Potherie était le compagnon de voyage de d'Iberville sur le *Pélican* en 1697, et il a dû lui en entendre raconter bien souvent tous les détails.

En 1698, la Potherie, nommé contrôleur de la colonie, arrive au Canada. Il consacre les quatre dernières lettres de son premier volume à décrire les gouvernements de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal et les divers établissements échelonnés le long du grand fleuve Saint-Laurent. Cette dernière partie sera toujours lue avec intérêt, et c'est celle que l'on cite de préférence, lorsqu'on veut dépeindre la Nouvelle-France de la fin du dix-septième siècle. Ces quatre lettres ont sauvé et sauveront la Potherie de l'éternel oubli.

Avec quel pieux enthousiasme il salue les rives du fleuve majestueux, avec quels minutieux détails il nous décrit Percé et son rocher étrange, Manicouagan et ses longues battures où il faillit faire naufrage. Le Saguenay, les pinières de la baie Saint-Paul, l'île aux Oies, le cap Tourmente, l'île d'Orléans, la seigneurie de Beaupré, tout passe comme en un panorama. Québec apparaît. Il nous promène à travers ses rues tortueuses, il nous peint la situation, il nous dit ses édifices avec ceux qui les habitent et l'histoire de chacun et de chaque chose.

"Le temps où le commerce roule le plus à Québec, dit-il, est août, septembre et octobre. Alors les vaisseaux arrivent de France, et il se fait une foire dans la basse-ville. Sur la fin d'octobre les habitants viennent y faire leurs emplettes. Chacun essaye de régler ses affaires avant la partance des vaisseaux. En novembre la rade se trouve tout à coup sans vaisseaux. Rien de plus triste. Tout est mort et tous ne songent plus qu'à faire leurs provisions d'hiver."

Ce petit tableau est suivi d'une belle description des amusements d'hiver. La Potherie commence à aimer les Canadiens.

"On parle ici parfaitement bien, dit-il. Quoiqu'il y ait un mélange de toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes. Elles ont de l'esprit et de la délicatesse, de la voix et beaucoup de disposition à danser. Comme elles sont sages naturellement elles ne s'amuse guères à la bagatelle, mais quand elles entreprennent un amant, il lui est difficile de ne pas venir à l'hyménée."

C'est par un beau jour d'été que la Potherie partit de Québec pour Montréal, et il faut voir comme il parle de tous ces villages enchanteurs égrenés le long des deux rives : Lotbinière, Portneuf, Bécancour, Batiscan, le Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Saint-François, Sorel, les îles du Richelieu, le plus beau pays du monde. A partir de Sorel, l'aspect change. Les maisons sont plus groupées. Tous les habitants sont renfermés dans des forts palissadés de pieux, pour être à l'abri des féroces Iroquois. Si la région de Québec est déjà pacifiée, il n'en est pas de même encore près de Montréal.

Verchères, Contrecoeur, Saint-Ours, Boucherville, Longueuil, la plus belle maison de campagne de la Nouvelle-France, la Prairie-de-la-Madeleine, sont des postes fortifiés.

La Potherie décrit Montréal avec autant de précision qu'il l'a fait de Québec. Sans lui, que de détails précieux auraient été perdus pour la

postérité ? Il n'a pas l'air d'y toucher, et souvent d'un trait de plume, il nous dessine tout un décor. Sous son air bonhomme et naïf, percent parfois un grand sens et la prévision de l'avenir. Le grand commerce de la Nouvelle-France, dit-il, se fait à Montréal où abordent des nations qui viennent de 500 à 600 lieues. C'est là que devrait être la capitale du pays. Et il revient à plusieurs reprises sur cette idée.

Au village des Iroquois du Sault-Saint-Louis, la Potherie parle de la pieuse Catherine Tekakouïta dont on fait maintenant le procès de béatification en cour de Rome. Il nous dit sa sainteté et sa vertu et chante sa louange en grands vers alexandrins. Comme le contrôleur était bon dessinateur, il nous a laissé un croquis à la plume qui représente les traits de cette femme vertueuse.¹

La Potherie ne traverse pas un endroit sans chercher à y rattacher un souvenir historique ou quelques épisodes guerrières, et c'est ce qui fait le charme de son récit. Que de détails intéressants aussi sur les familles des héros dont il parle ! Le chercheur les trouve jetés négligemment au courant de la plume, mais ces simples indications peuvent aider singulièrement. Il dira, par exemple, en parlant de Quincon de Saint-Ours qu'il était oncle à la mode de Bretagne de M^{me} la maréchale de Tallard. S'il met en scène le chevalier de Crizasi, il écrira : le marquis de Crizasi, seigneur de Messine, cousin germain du prince de Monaco. Ces petites notes généalogiques valent leur pesant d'or.

C'est lui encore qui nous raconte, pour la première fois, cet émouvant épisode de M^{lle} de Verchères, jeune fille de quatorze ans, qui, seule, pendant deux jours, défend un fort contre une troupe de Sauvages iroquois. Et il trouve ce trait si beau qu'il le rapporte à deux endroits différents de son ouvrage.² Il prend la peine d'écrire au comte de Pontchartrain pour lui dire cette héroïque action, et il obtient de la comtesse, pour M^{lle} de Verchères, une pension viagère. N'est-ce pas que tout cela est délicat ?

La Potherie n'est pas surpris du reste que les Canadiens aient tant de valeur, puisque, dit-il, la plupart viennent d'officiers et de soldats qui sortaient d'un des plus beaux régiments de France.

Le premier volume de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* se termine par ce sympathique éloge des Canadiens et des Canadiennes.

« Quoique les Canadiennes soient en quelque façon d'un Nouveau-Monde, leurs manières ne sont pas si bizarres ni si sauvages qu'on l'imaginerait. Au contraire ce sexe y est aussi poli qu'en aucun lieu du royaume. La marchande tient de la femme de qualité, et celle d'officier

¹ Cf. dans le XII^{me} volume des *Lettres édifiantes et curieuses*, imprimées en 1717, la lettre du P. le Cholenec, missionnaire parmi les Iroquois, sur la vie et la sainteté de Catherine Tekakouïta, vierge iroquoise, surnommée la *Bonne-Catherine*, dont le tombeau est devenu célèbre par un grand nombre de miracles.

² T. I, pp. 324-326; t. III, p.152.

imite en tout le bon goût qu'on trouve en France. Il est difficile de trouver une plus grande union que celle qui est entre les femmes d'officiers.

"Les dames de Québec n'aiment pas tout à fait les manières des Montréalistes : les premières sont beaucoup sur la réserve, principalement les conseillères. Ces états qui sont différents, forment différents caractères d'esprit : les Montréalistes ont à la vérité des dehors plus libres, mais comme elles ont plus de franchise elles ont plus de bonne foi, et sont très sages et très judicieuses.

"Le Canadien a d'assez bonnes qualités, il aime la guerre plus que toute autre chose, il est brave de sa personne, il a de la disposition pour les arts, et pour peu qu'il soit instruit il apprend aisément ce qu'on lui enseigne ; mais il est un peu vain et présomptueux ; il aime le bien, il le dépense assez mal à propos."

Ce premier volume est accompagné de seize dessins que la gravure a quelquefois reproduits.¹

	PAGES
Maison et grave à Plaisance.....	16
Troupe de sauvages.....	17
Canadien en raquettes.....	51
Carte de la baie et détroit d'Hudson.....	56
Banquises de glace.....	66
Vaisseau dans les glaces.....	67
Casse-tête et calumet de paix.....	76
Canot d'esquimaux.....	80
Troupe d'esquimaux.....	81
Naufrage du <i>Pélican</i>	101
Attaque du fort Nelson.....	105
Figure d'un castor.....	132
Vue de Québec.....	232
Carte du gouvernement de Montréal.....	311
Colliers et branches de porcelaine.....	334
Catherine Tekakouïta (morte en odeur de sainteté).....	352

VI

La Potherie consacre le deuxième volume de son ouvrage à étudier l'histoire des peuplades sauvages alliées de la Nouvelle-France. Il nous dit leur opinion sur la création du monde, sur celle de l'homme et de la femme. Naïve genèse, dont on aime toujours à lire les légendes. C'est Michapous, le dieu qui a fait le ciel et la terre. Seul sur un radeau, avec tous les animaux, il envoie le castor, la loutre, et le rat-musqué chercher un peu de terre au fond de la mer. C'est Méchipisi, le dieu des eaux. C'est Meteomeh, le dieu des glaces.

Dans un chapitre, l'auteur décrit le calumet de paix ou de guerre, les mesures que les Sauvages prennent quand ils vont faire une campagne, la façon dont ils traitent les prisonniers. Dans un autre, il parle des mariages, de la manière d'élever les enfants, de la chasse à l'ours, des jon-

¹ T. I, pp. 266-267.

gleurs, des sépultures, du sentiment des sauvages sur l'immortalité de l'âme et le sort de celle-ci après la mort ; puis il donne le caractère particulier des peuples alliés des Français.

La Potherie, après avoir connu par lui-même le gouvernement du Canada en particulier, aurait voulu pénétrer à 600 lieues par delà, mais sa santé et ses emplois ne lui permirent pas de parcourir cette vaste étendue de pays. Il n'alla jamais plus loin que le saut Saint-Louis, près de Montréal. Il se lia d'amitié avec la plupart des principaux chefs des peuples alliés de la Nouvelle-France, qui descendaient tous les ans à Montréal pour leur traite de pelleteries. S'étant formé un plan de son histoire, il les faisait causer sur leurs mœurs, leurs lois, leurs coutumes, leurs maximes et tous les événements particuliers qui s'étaient passés chez eux. Il prenait aussitôt note de ce que les sauvages lui disaient, leur lisait ce qu'il avait écrit afin de faire les corrections convenables. C'est ainsi que la Potherie, malgré le court séjour qu'il fit dans le pays, put avoir connaissance d'un si grand nombre de faits. Mais on ne peut dire qu'il ait mis de l'ordre au milieu de tant de choses embrouillées. Son étude n'est pas suffisamment fouillée et manque de vie.

Le reste du volume traite de ce qui se passa de plus remarquable sous MM. de Tracy, de Frontenac, de la Barre et de Denonville. Là, encore, l'auteur recueille ce qu'on lui dit à la veillée, les légendes des voyageurs ou les récits des fonctionnaires, qui ne se souviennent plus ou qui racontent par à peu près.

Jolliet, pendant les leçons de géométrie qu'il lui apprenait,¹ l'instruisit de tout ce qu'il avait vu et connu. Les PP. jésuites, qui étaient de ses amis, lui furent aussi très utiles. Enfin, le voyageur Nicolas Perrot, qui fut le principal acteur chez les peuples de l'ouest, l'informa de tout ce qu'il savait. Tout ce que la Potherie dit des tribus de l'ouest, de leurs guerres et de leurs intrigues, vient de Perrot.² Aussi, ne connaissant pas ces peuples par lui-même, n'ayant jamais visité leur pays, il ne fait pas de géographie et apporte à son récit une confusion qui finit par être ennuyeuse.

L'auteur ne cache pas, du reste, que son érudition soit de seconde main.

“Les entretiens particuliers que j'ai eus avec plusieurs voyageurs dans ces pays m'ont donné matière de parler de ces peuples ; tout ce qu'ils m'en ont dit m'a paru toujours si uniforme que j'ai cru être obligé de

¹ Jolliet fut professeur d'hydrographie à Québec, de 1697 à 1700.

² Charlevoix profita pour son histoire d'un manuscrit qui lui fut communiqué par M. Begon, intendant de la Nouvelle-France (1722). “Il est, dit-il, d'un voyageur du Canada, nommé Nicolas Perrot, qui a parcouru longtemps presque toute la Nouvelle-France, qui y a été souvent employé par les gouverneurs généraux à cause de son habileté à manier l'esprit des sauvages dont il parlait toutes les langues et qui s'était instruit avec soin de leurs usages. Il était d'ailleurs homme de beaucoup d'esprit.” (*Liste des Auteurs*, p. 420.)

donner une idée de ce vaste pays. Le sieur Perrot a le plus connu ces nations ; les gouverneurs généraux se sont toujours servis de lui dans tous leurs propos ; l'usage qu'il avait des langues, son savoir et la bonté de son esprit, lui ont fait faire des découvertes qui donnèrent lieu à M. de la Salle à faire toutes les tentatives qui lui avaient réussi si heureusement.

“ C'est par son moyen que le Mississipi a été connu..... ”

On conçoit que, renseigné par Nicolas Perrot, la Potherie ait consacré la plus grande partie de son deuxième volume à raconter les faits et gestes de cet interprète.

Perrot avait tenu au jour le jour un journal de ses aventureuses expéditions depuis 1665, et la Potherie y puisa à volonté. Il n'a pas fait pis du reste que l'historien Charlevoix qui lui emprunte abondamment, ni que le P. Lafitau qui en cite des pages entières.

Le portrait que la Potherie nous fait du célèbre voyageur n'a du reste rien d'exagéré. Ses admirables qualités d'interprète, de négociateur, les succès qu'il a remportés durant près de quarante ans parmi les sauvages de l'Ouest sont reconnus sans conteste, aujourd'hui surtout que ses mémoires, demeurés en manuscrit pendant cent cinquante ans, ont été publiés.¹

Par sa bravoure et son éloquence, Perrot sut se faire aimer de toutes ces tribus farouches de l'Ouest dont nous parle la Potherie : les Poutéouatamis, les Malhominis, les Illinois, les Outagamis, les Maskoutecks, les Kikabous, les Miamis.

Cet homme “ aux jambes de fer ”, ainsi que l'appelaient les sauvages, dévoré d'une activité incessante, a plus fait pendant quarante ans pour conserver à la France l'amitié de ces nations primitives que tous les officiers militaires maintenus à grands frais dans les postes lointains du pays des lacs.

La Potherie a contribué le premier à faire connaître les actes de dévouement de ce héros modeste, et la postérité doit lui en être reconnaissante.²



AUTOGRAPHIE DE NICOLAS PERROT (1689).

Le deuxième volume de la Potherie, qui contient en réalité l'histoire de l'Ouest depuis 1666, n'a plus aujourd'hui le même intérêt, attendu que la source où il avait si largement puisé a été livrée au public.

¹ *Mémoire sur les Mœurs, Coutumes et Religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale, publié pour la première fois, par le R. P. J. Tailhan, Leipzig et Paris, 1864, VIII-341-XXXIX, in-8.*

² Dans le *Courrier du Canada* du 31 décembre 1894, M. Benjamin Sulte a écrit une notice intéressante sur la vie privée et la famille de Nicolas Perrot.

Dans son troisième volume, la Potherie a eu l'heureuse idée de raconter l'histoire épisodique de la colonie entre les années 1686 et 1701. C'est l'anecdotier des quinze années qui précédèrent la grande paix conclue avec les barbares Iroquois, le mémorial des héroïsmes qu'elles ont comptés, le livre d'or de la bravoure et du devoir. Ce sont des pages vibrantes, malgré qu'elles soient écrites d'un style prolixo par un écrivain peu exercé. Elles sont animées des plus nobles sentiments dont on puisse proposer l'exemple. L'intérêt en est soutenu. Les personnages se font connaître à nous par leurs actes ; vous ne verrez là ni analyses, ni paysages, mais ceux qui aliment l'histoire de leur pays, qui lisent surtout ces récits d'antan, n'y cherchent pas les enjolivements littéraires. L'auteur connaît bien toute cette période tourmentée, et il a su en tirer partie. Année par année, il nous raconte les traîtreuses et perfides attaques des Iroquois sur des forts perdus dans la campagne isolée et presque sans défense. Il nous dit la bravoure des paysans et comment les officiers qui étaient à leur tête savaient repousser l'ennemi. D'aucuns l'accuseront peut-être d'avoir mis une trop grande abondance de détails, mais la Potherie ne veut rien oublier, et il nous en donne la raison. "En diminuant cet ouvrage, dit-il, plusieurs officiers du Canada auraient pu se plaindre de les avoir mis en oubli. La guerre que nous avons eue avec cette terrible nation est trop cruelle pour ne pas citer jusques au dernier subalterne et habitant même qui y ont pris part. Il est juste de transmettre à la postérité ce qu'il ont tous fait et soutenu pour la gloire du Roi."

Ce sentiment honore la Potherie. Certes, on conserve aux archives du ministère de la guerre en France, avec un soin jaloux, les états de service de tous les officiers militaires qui ont servi depuis le règne de Louis XIV, mais ces dossiers ne contiennent pas les détails de ces escarmouches obscures où de braves gens versaient leur sang au milieu des forêts à des milliers de lieues de la patrie. Et, pourtant, ces héros ont mérité autant que leurs camarades qui combattirent sur les champs de bataille de Fleurus, de Steinkerque, de Stafarde et de Malplaquet.

Que de noms la Potherie a ainsi sauvés de l'oubli ! On voit défilé sous nos yeux, dans une rumeur glorieuse, Maricourt, Lemoine, Saint-Ours, la Durantaye, du Planté, Montour, de Mines, Charleville, Repentigny, Courtemanche, la Vallière, de Muy, La Mothe de Cadillac, Mantel, d'Argenteuil, de l'Isle, Vincennes, You de la Découverte, Perrot, la Gemmeraye, Joncaire. Ils sont partout, à Michillimakinac, au fort Frontenac, à la Prairie-de-la-Madeleine, au lac des Deux-Montagnes, sur le lac Champlain, sur les bords de l'Atlantique, dans les hameaux fortifiés de la Nouvelle-Angleterre.

La Potherie n'oublie pas non plus les chefs de guerre des tribus aborigènes : le Baron, Kondiaronk, Auriouaï. Son histoire abonde en traits dignes des héros d'Homère et d'Eschyle.

Un guerrier iroquois converti se rencontre au milieu d'un combat face à face avec son père qui est demeuré infidèle et barbare. Il abaisse aussitôt

son tomakawk, et lui dit ces simples paroles : " Tu m'as donné la vie, je te la donne aujourd'hui ; mais ne te trouve plus sous ma main, car je ne t'épargnerais pas."

La Chaudière-Noire, autre chef iroquois, la terreur de toute l'Amérique, mortellement blessé par un jeune Algonquin de vingt ans, s'écrie : " Faut-il que moi qui ai fait trembler toute la terre, meure de la main d'un enfant " !

Auriouaï, chef ami des Français,¹ est mourant à Québec. On lui parle de Jésus-Christ que les Juifs ont crucifié, et il répond : " Que n'étais-je là j'aurais vengé sa mort et je leur aurais enlevé la chevelure".

Le quatrième volume de l'ouvrage de la Potherie, si l'on s'en tient à la simple lecture du titre, est supposé contenir l'histoire des Abénaquis. Mais l'auteur ne parle pas ou peu de cette brave nation, si dévouée, si fidèle aux Français. Il continue à traiter des mœurs et des maximes des Iroquois et de leurs mouvements de guerre. Il s'étend surtout sur les démarches qui furent faites pour arriver à la grande paix générale de 1701. Ici, la Potherie est un témoin oculaire et digne de foi. Il a vu, de ses yeux vu, et il aime à le dire. Cet homme, abondant en paroles comme certains des héros d'Homère, ne nous fait grâce d'aucune des nombreuses harangues qui furent alors prononcées par les chefs sauvages. Il nous décrit par le menu chacun des colliers qui furent présentés. A la longue tout cela devient fastidieux.

Cependant la Potherie sort du terre à terre et a de belles envolées lorsqu'il résume la large part que le gouverneur de Frontenac prit à ces négociations.

Après la grande assemblée tenue à Montréal au mois d'août 1701, où se trouvèrent réunis plus de mille sauvages appartenant à toutes les nations du pays, il s'écrie :

" Tel fut le jour heureux qui fut l'accomplissement de tous les travaux de feu M. le comte de Frontenac, l'amour et les délices de la Nouvelle-France, le père des nations sauvages, ses alliées, et la terreur de cette redoutable nation qui faisait trembler l'Amérique septentrionale. Il avait porté le fer et le feu chez eux à l'âge de 74 ans, en 1695. Il les avait forcés de lui demander plusieurs fois la paix, mais comme il ne voulait pas abandonner ses alliés, il la leur refusa, il les força de consentir à la fin qu'ils y fussent compris. Ils cessèrent tous actes d'hostilité en 1698, et si la mort ne l'eût prévenu cette année, qu'il donnât le repos à ce vaste continent, il aurait eu la satisfaction de voir amener généralement tous les prisonniers ses alliés qui avaient toujours donné matière à différer la paix."²

¹ Celui-là même que le gouverneur de Denonville avait fait saisir en 1687 au milieu d'un banquet et qui avait été envoyé sur les galères en France. Frontenac le ramena au pays en 1689.

² T. IV, pp. 253-254.

Jamais, en effet, Frontenac ne se montra si grand politique que pendant les huit dernières années de sa vie. C'est alors qu'il donna véritablement toute sa mesure.

Habilité à déjouer les intrigues et à parer les coups, sûreté du coup d'œil, fermeté du caractère, forte discipline, activité incessante dans les partis de guerre, choix des hommes, telles furent les qualités que Frontenac sut déployer. Lui seul pouvait démêler ce chaos qui existait depuis tantôt quinze ans et arriver à la paix.

Il est heureux qu'un scribe patient comme la Potherie ait pris le soin de nous rapporter comme le mot à mot de ces événements si pleins d'importance. La masse indifférente peut le trouver ennuyeux et prolixe, mais le chercheur consciencieux et tenace qui veut toucher du doigt les détails les plus intimes n'en a jamais assez.

L'ouvrage de la Pothier se ferme après la description de la paix de 1701. L'année suivante, l'auteur disait adieu au Canada et s'embarquait pour la Guadeloupe.

Il est assez curieux que la Potherie, qui aimait à écrire, ait laissé tomber sa plume après ce grand effort.

Il nous dit, quelque part :¹ " Il y a peu de personnes qui ne se fasse un mérite de faire l'éloge de sa patrie. J'aurais eu assez de matière à décrire les mouvements des guerres des Caraïbes qui se sont faits dans la Guadeloupe, notre patrie, si la destinée ne m'en eût éloigné pendant plusieurs années."

Ce projet, la Potherie ne le mit pas à exécution, et il reste devant la postérité avec ses quatre volumes de *l'Histoire de l'Amérique septentrionale*.

VII

Il existe une dernière édition de l'histoire de Bacqueville de la Potherie qui porte le millésime de 1753. Elle est signalée par Faribault sous le numéro 369, dans son *Catalogue d'Ouvrages sur l'Histoire de l'Amérique*.² Les bibliothèques de l'université Laval et de la législature de Québec en possèdent chacune un exemplaire en quatre volumes. Cette édition porte pour marque d'imprimeur : *A Paris, quay des Augustins, chez Nyon fils à l'occasion*.

L'auteur de cette étude possède un exemplaire de l'édition de 1753 en quatre volumes, qui porte pour marque d'imprimeur : *A Paris, | chez Brocas, Quay de Conti, au Pavillon | du College des Quatre-Nations, aux | Armes de Mazarin*.

En comparant l'édition de 1722, que possède la bibliothèque du parlement d'Ottawa, avec l'édition de 1753 que nous avons sous les yeux, il est facile de voir que nous sommes là la victime d'un truc de librairie.

¹ Vol. I, p. 89.

² P. 78.

De nos jours, afin de créer autour d'un livre une renommée factice de succès et d'allécher ainsi le public, certains éditeurs changent le titre à chaque millier d'exemplaires (souvent même à chaque cinq cents ou même moins), pour y ajouter la mention mensongère de 2^e, 3^e, 4^e, etc., édition. Quelquefois même, une dixième prétendue édition est lancée dans le commerce avant que l'on ait touché à la seconde, et il ne manque pas de gens qui s'y laissent prendre.

Au xvii^e siècle, les libraires usaient d'une supercherie à peu près semblable. Pour faire écouler plus aisément les exemplaires non vendus d'un livre et leur redonner l'attrait de la nouveauté, ils en renouvelaient simplement le titre, et y ajoutaient la mention : *Édition nouvelle*. Cela était reconnu de bonne guerre dans le commerce et devint à la longue une habitude constante.

Comment reconnaître ces faux en librairie qui sont assez bien exécutés pour que les bibliophiles même ne puissent s'y retrouver qu'après un examen attentif ?

Il faut comparer les textes, étudier les caractères de typographie, la disposition de la matière, le nombre de pages, la coupure des mots. C'est surtout par la marque du papier et les traces que laisse l'onglet de la page du titre que l'on parvient à découvrir la vérité.

Dans l'espèce qui nous occupe, l'édition de 1753 est exactement semblable à celle de 1722. Même nombre de pages, mêmes caractères, mêmes coupures de mots, mêmes fautes de casse. L'édition de 1753 n'a de nouveau que le titre et le millésime. Il est facile de voir, du reste, que cette page du titre a été collée au premier in-12.

Dans l'édition de 1722, les lignes 1, 3, 6, 15, 16, 17, 19, 25 du titre du premier volume, les lignes 1, 3, 5, 16, 19, 25 du titre du deuxième volume, les lignes 1, 3, 5, 14, 17, 23 du titre du troisième volume, les lignes 1, 3, 5, 13, 16, 22 du titre du quatrième volume sont rouges. Dans l'édition de 1753, tout le texte du titre est noir. Dans l'édition de 1753, il y a, à la page 17 du premier volume, une estampe représentant un groupe de sauvages que l'on ne trouve pas dans l'édition de 1722. En revanche, il y a, à la page 24 du deuxième volume de l'édition de 1722, une estampe représentant le martyr d'un missionnaire qui est disparue de l'édition de 1753.

Je crois qu'avec ces indications le bibliophile amateur pourra facilement se retrouver et distinguer l'édition principale de celle qui est démarquée.¹

¹ M. Benjamin Sulte, dans ses *Pages d'Histoire du Canada*, p. 9, dit que l'ouvrage de la Potherie, bien que recommandé au roi pour l'impression dès le 9 juin 1702, par le censeur Fontenelle, ne parut que cinquante et un ans plus tard, en 1753. Le savant écrivain ne possédait pas alors (1891) les documents qui nous ont permis d'étudier plus à fond la bibliographie de la Potherie. Sur la bibliographie de la Potherie, Cf : Field, *Indian Bibliography*, n^o 66 ; Carter, *Brown Catalogue*, vol. III, n^o 319 ; Brinley Catalogue, n^o 63 ; Sabin, *Dictionary of Books relating to America, from its discovery to the present time*, vol. I, n^o 2892 ; Stevens, *Historical*

VIII

Lorsque le livre de la Potherie parut pour la première fois, en 1716, il n'y avait plus guère alors dans le commerce que des rééditions hollandaises des ouvrages de Hennopin et de Lahontan. La guerre d'Espagne avait empêché, du moins en France, toute impression de livres traitant des choses d'Amérique. C'est tout au plus si l'on trouve dans les *Lettres édifiantes*, en 1712 et 1715, deux lettres du P. Gabriel Marest, l'une sur l'expédition de d'Iberville à la baie d'Hudson en 1694, l'autre sur le pays des Illinois. En 1713, parut le *Journal* de Joutel, compagnon de la Salle dans son voyage au Mississipi. En 1715, le libraire Bernard commençait à Amsterdam la publication de son *Recueil des Voyages au Nord*.

Le livre de la Potherie, qui portait un titre ronflant, dut avoir l'attrait de la nouveauté. Il traitait du reste de matières que les auteurs n'avaient point encore attaquées. Chose assez curieuse les *Mémoires de Trévoux*, qui rendaient compte alors de tous les ouvrages parus en librairie et ayant quelque rapport avec l'Amérique, ne disent pas un mot de l'*Histoire* de la Potherie.

L'intérêt que l'on avait pu porter d'abord à l'ouvrage en raison des choses nouvelles qu'il pouvait contenir sur les mœurs aborigènes, dut diminuer considérablement, lorsque parut, en 1724, le livre si complet et si savant du P. Lafitau sur les mœurs des sauvages américains, comparées aux mœurs des premiers temps. La grande histoire de Charlevoix, publiée vingt ans après, devait reléguer dans l'oubli l'œuvre de l'ancien contrôleur.

L'historien la Nouvelle-France classa son devancier avec assez de justice. "Cet ouvrage, dit-il, renferme des mémoires assez peu digérés et mal écrits sur une bonne partie de l'histoire du Canada. On peut compter sur ce que l'auteur dit comme témoin oculaire, il paraît sincère et sans passion, mais il n'a pas toujours été bien instruit sur le reste."¹

La Bibliothèque des Voyages, citée par Faribault et Justin Winsor donne une appréciation moins mesurée :

"Bacqueville, dit-elle, a décrit le premier d'une manière exacte, l'établissement des Français à Québec, à Montréal, et aux Trois-Rivières : il a fait connaître surtout dans un grand détail, et en jetant, dans sa narration beaucoup d'intérêt, les mœurs, les usages, les maximes, la forme de gouvernement, la manière de faire la guerre et de contracter les alliances de la nation iroquoise, si célèbre dans cette contrée de l'Amérique septen-

Collections, vol. I, n 1313; Justin Winsor, *Narrative and critical history of America*, IV, pp. 197, 299, 358. Il n'y a cependant dans ces différents auteurs aucuns renseignements nouveaux.

L'édition de 1722 vaut ordinairement 10 dollars dans le commerce; celle de 1753, vaut un peu moins.

¹ *Liste des Auteurs*, vol. VI, p. 414, 4d. de 1744.

trionale. Ces observations se sont étendues encore à quelques autres peuplades, telles que la nation des Abénaquis."

Quoi qu'il en soit de ces divergences d'opinion, la Potherie a été beaucoup citée et les écrivains le consultent encore.

L'auteur a eu tort de donner à son livre le titre d'*Histoire de l'Amérique septentrionale*. Ce pavillon est trop grand pour la marchandise qu'il a à couvrir. C'était le sentiment de l'historien Garneau. "Il y a, dit-il, peu de pays en Amérique sur lesquels on ait tant écrit que sur le Canada, et il y en a peu qui soient, après tout, aussi pauvres que lui en histoires, car on ne doit pas prendre pour telles plusieurs ouvrages qui en portent le nom, et qui ne sont pas autre chose que des mémoires ou des narrations de voyageurs, comme l'*Histoire de l'Amérique septentrionale* de la Potherie.¹

La Potherie n'est pas un historien, c'est un anecdotier. Le P. Labat, qui l'a connu à la Guadeloupe, nous le montre dans sa nature de créole un peu naïf et mou. Ce n'est pas un homme à caractère viril, ni de forte trempe, ni de beaucoup d'élévation. Sa correspondance privée nous le découvre, discutant avec le Ministre de questions futiles de cérémonial quand les plus graves événements viennent d'assailir la colonie : la mort de Frontenac et la cessation éminente des négociations de paix.

Dans cette même correspondance privée, la Potherie raconte au Ministre les petites intrigues des gens en place. Il lui fait part des plaintes et des réclamations des négociants de Montréal contre l'établissement de Détroit. Dans son livre, il fait le silence sur tout cela, et il n'a jamais un mot désagréable pour personne. Il garde, devant le public, sur le gouvernement tant civil qu'ecclésiastique, une réserve de commande. Fonctionnaire de l'État, un peu besogneux, sentant la nécessité d'avoir des protecteurs, il veut évidemment avoir bonne place dans les papiers de tout le monde. Quelle différence entre cet esprit placide, le ton aigre de Lahontan et la morgue trançante de La Mothe de Cadillac !

La Potherie a reçu des anciens auteurs un beau témoignage d'estime. Tous le considèrent comme un honnête homme et un témoin digne de foi lorsqu'il parle de choses qu'il a vues. Il est vrai qu'il se contente beaucoup trop d'à peu près dans la partie historique antérieure à son arrivée au Canada, mais aujourd'hui que les portes des dépôts d'archives sont si largement ouvertes aux chercheurs, on le peut contrôler aisément. Pour les trois années qui terminent le XVII^e siècle, la Potherie est une autorité que l'on peut invoquer en toute sûreté.

Disons à la louange de l'auteur qu'il est un des rares militaires français qui ait témoigné de la sympathie au colon canadien. Il est peut-être le seul qui lui ait rendu justice dans ses écrits. C'est une bonne note qu'il ne faut pas oublier, quand on se souvient comment nos ancêtres furent traités par l'armée des fonctionnaires que la métropole entretenait dans la colonie.

¹ *Histoire du Canada*, préface, pp. 5-6.

APPENDICE

NOTES SUR LA FAMILLE DE MINES.

Jean de Mines, capitaine d'un détachement de la marine, épousa à Montréal, le 9 septembre 1693, Marie-Anne de Saint-Ours, fille de Pierre de Saint-Ours, premier capitaine du détachement de la marine au Canada, chevalier de Saint Louis.¹

De son mariage, Jean de Mines, lieutenant des vaisseaux du roi et capitaine d'une compagnie franche de la marine (Greffé Amiot, notaire royal à Toulon, le 23 avril 1739), eut :

1. Antoine de Mines, enseigne des vaisseaux du roi au département de Toulon ;

2. Thérèse-Marie de Mines, qui épousa à Toulon, le 2 janvier 1721, François de Joumart de Teson d'Argence, chevalier, seigneur et marquis de Changy et autres lieux, enseigne de vaisseau, fils de feu Messire Pierre-François de Joumart de Teson, chevalier, comte d'Argence, seigneur et baron de Saint-Pair, du Mont-Changy, de Vilene Saint-Loup et autres lieux, vivant lieutenant de roi de la province de Bourgogne, et de feu dame Charlotte-Elisabeth Demins. Le contrat de mariage n'eut lieu que le 12 octobre 1722 à cause du mal contagieux qui éclata parmi les troupes en janvier 1721. Thérèse-Marie de Mines y est assistée de sa mère et de son frère, Antoine de Mines, garde de pavillon amiral. M^{me} de Mines constituée à la marquise d'Argence une dot de 26,000 livres. (Greffé du notaire Arnaud à Toulon).

Lors de ce mariage, Jean de Mines était mort. Il s'était fait tuer au siège de Gibraltar (1704-5). Avant de partir pour cette expédition, Jean de Mines fit son testament devant M^e Martilly, notaire à Toulon, en 1703. Il y institue sa femme son héritière. M^{me} de Mines (Marie-Anne de Saint-Ours) mourut le 8 février 1738, laissant pour héritiers son fils Antoine de Mines, alors enseigne de vaisseau, et sa fille la marquise d'Argence, dont le mari était décédé.

J'ai sous les yeux quatre lettres de M. Antoine de Mines, datées de Toulon le 21 avril 1739, dans lesquelles il parle du règlement de la succession de Saint-Ours au Canada. J'en donne ici le résumé :

1. Lettre à M. Hiché : Sa tante d'Eschaillons lui a mandé d'envoyer une procuration en blanc. Sa sœur a renoncé aux successions de ses père et mère (7 sept. 1738), moyennant 6,000 livres. Il estime les biens de sa famille dont il a hérité à 100,000 livres. Il demande 1,000 livres pour les

¹ La Potherie (III, 91-94) raconte une aventure singulière qui arriva à la belle Marie-Anne de Saint-Ours alors qu'elle n'était âgée que de huit à neuf ans. Elle put échapper à un parti d'Iroquois qui la poursuivait en se jetant à la nage dans la rivière Chambly. L'anecdote est à lire et nous y renvoyons le lecteur.

biens de sa mère au Canada. Il veut garder les biens qu'elle peut avoir en France, provenant de sa famille.

2. Lettre à son oncle : Il a envoyé à sa tante d'Eschaillons tous ses papiers ; sa sœur a 6,000 livres de dot qu'il lui doit. Il a besoin de 1,000 livres. Il se plaint que les messieurs de robe du Canada ne connaissent pas les lois des successions *intestat*. Il demande à sa tante la galanterie d'un manchon. Il a vu à Toulon, M. Charest,¹ neveu de feu M. de Courtemanche, qui lui a dit être de ses alliés. Il était un peu indisposé et n'a pu boire avec lui, pour le peu de séjour qu'il y fit. Il lui a dit qu'il retournerait en Canada le printemps prochain. Il écrit à son oncle le chevalier de Saint-Ours, dont il n'est pas connu et lui demande son amitié. Il écrit aussi à l'intendant Hocquart.

3. Lettre à sa tante M^{me} d'Eschaillons : Il la remercie de la part sincère qu'elle a prise à sa perte.² Son oncle a bien fait de mettre l'administration de ses affaires entre ses mains. S'il avait idée de se marier, il serait charmé de trouver une dame qui fût aussi bien rusée dans les affaires.

Il parle de son droit de succession. Il regrette que les hommes de robe du Canada ne connaissent pas le droit coutumier. Il lui envoie des papiers qui coûtent cher. Cela ne rentre pas dans sa poche et sert à engraisser les notaires et les procureurs. Il demande un manchon. Cela ne coûte qu'un coup de fusil au Canada.

4. M^{me} d'Eschaillons, sa tante, lui a écrit pour régler ses affaires de famille. Il s'agit de la succession de son grand-père, M. de Saint-Ours. Sa sœur a reçu 20,000 livres dans son contrat de mariage. Sa dot est de 26,000 livres. M^{me} d'Eschaillons lui offre 1,000 livres pour la part de sa mère en Canada.

¹ Neuvième seigneur de Lauzon.

² La mort de sa mère, arrivée l'année précédente.

P. LEHNERLEUX, Éditeur, 10, rue Cassini, PARIS (6^e)

LOUIS VEUILLOT ŒUVRES COMPLÈTES

Édition en 6 volumes et souscrit par M. François VEUILLOT
La souscription est ouverte pour la 1^{re} fois dans 7 volumes sont parus
UNE PUBLICATION ATTENDUE

Le **Journal de Louis VEUILLOT**, par l'édition définitive de ses Œuvres complètes, permet par le détail de ses articles, à l'époque de son

à la fois de connaître les événements les plus importants de son époque et de les juger avec impartialité.

La souscription est ouverte pour la 1^{re} fois dans 7 volumes sont parus

et les souscripteurs ont le plaisir de recevoir les volumes parus

et les souscripteurs ont le plaisir de recevoir les volumes parus

et les souscripteurs ont le plaisir de recevoir les volumes parus

et les souscripteurs ont le plaisir de recevoir les volumes parus

et les souscripteurs ont le plaisir de recevoir les volumes parus

et les souscripteurs ont le plaisir de recevoir les volumes parus

